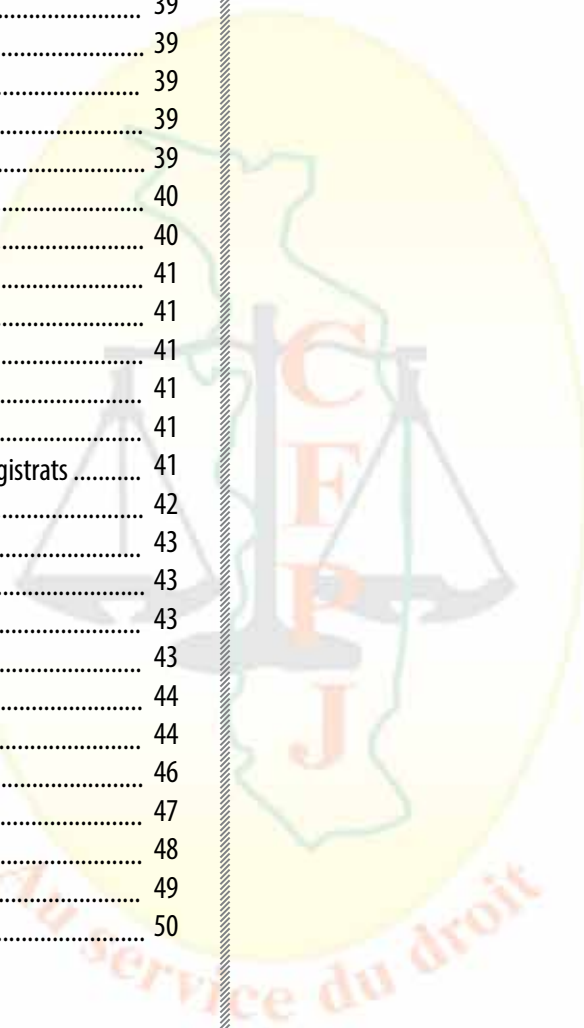




# SOMMAIRE

Liste des sigles et abréviations.....	3	III- Formation en informatique des magistrats des TPI 2ème classe du ressort de la cour d'appel de Kara.....	20
Avant- propos.....	5	IV- Formation en informatique des magistrats des TPI 3ème classe du ressort de la cour d'appel de Lomé.....	21
INTRODUCTION.....	7	V- Formation en informatique des magistrats des TPI 3ème classe du ressort de la cour d'appel de Kara.....	21
TITRE I: LES RESSOURCES DU CENTRE.....	7	.	
Chapitre I: LES RESSOURCES HUMAINES.....	7	Section II : Formations organisées sur financement des partenaires techniques et financiers.....	23
Section I: Les organes du CFPJ.....	7	I- Atelier de développement de la trousse de formation aux droits et protection des enfants au CFPJ.....	23
I- Le conseil d'administration.....	7	II-Atelier d'initiation des avocats au nouveau code pénal.....	24
II- Le conseil scientifique.....	8	III- Formation sur la justice pour mineurs.....	25
III-Le conseil de discipline.....	9	Chapitre III- LE PERSONNEL ENSEIGNANT.....	30
IV- La direction.....	9	Section I: Département des magistrats.....	30
1- La directrice générale.....	9	Section II: Département des greffiers et secrétaires de parquet.....	30
2- Le secrétaire général.....	9	Chapitre IV : LES METHODES PEDAGOGIQUES.....	32
3- Le directeur des études et des stages.....	10	Section I : Les cours théoriques.....	33
Section II : Le personnel administratif et technique.....	10	I- Département des magistrats.....	33
Chapitre II : LES RESSOURCES MATERIELLES.....	10	A- Les objectifs généraux de la scolarité des élèves magistrats.....	33
Section I : Les infrastructures.....	10	B- Les objectifs spécifiques de la scolarité des élèves magistrats: les savoir-faire et savoir-être.....	34
I-L'immobilier.....	10	II - Département des greffiers et secrétaires de parquet.....	34
II-Le mobilier, le matériel de bureau et le matériel informatique.....	11	A- Les objectifs généraux de la scolarité des greffiers et secrétaires de parquet.....	34
III-Le matériel roulant.....	11	B- Les objectifs spécifiques de la scolarité des greffiers et secrétaires de parquet : le savoir - faire et le savoir - être.....	35
Chapitre III :LES RESSOURCES FINANCIERES.....	12	III - Département du personnel de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion.....	35
Section I: Budget de fonctionnement.....	12	A- Les objectifs généraux de la scolarité des élèves surveillants de l'administration pénitentiaire et réinsertion.....	35
Section II: Subventions des partenaires techniques et financiers.....	14	B- Les objectifs spécifiques de la scolarité des élèves surveillants de l'administration pénitentiaire et réinsertion: le savoir - faire et le savoir - être.....	36
TITRE II : LES ACTIVITES ADMINISTRATIVES.....	15	Section II : Les stages.....	37
Chapitre I– LES DIFFERENTES MISSIONS.....	15	I- Département des magistrats.....	37
Section I : La mission de l'école de formation judiciaire du Niger.....	15	II- Département des greffiers et secrétaires de parquet.....	37
Section II: La mission de la direction.....	15	Section III- Autres outils pédagogiques.....	38
Chapitre II : LE PARTENARIAT AVEC D'AUTRES INSTITUTIONS.....	16		
TITRE III- ACTIVITES PEDAGOGIQUES DU CENTRE.....	17		
Chapitre I : FORMATION INITIALE.....	17		
Chapitre II : FORMATION CONTINUE.....	17		
Section I: Sessions de formation financées sur les fonds propres du centre.....	17		
I- Formation de prise de fonction des juges des enfants.....	18		
II- Atelier d'initiation des magistrats au nouveau code pénal.....	19		

I- Les simulations.....	38
II- Les travaux dirigés.....	38
III- Les sorties pédagogiques.....	38
IV- Les conférences - débats.....	38
V- Les évaluations.....	38
TITRE IV- DEFIS ET PERSPECTIVES DU CENTRE .....	39
Chapitre I : LES DEFIS DU CENTRE.....	39
Section I : Les défis structurels.....	39
I- La mise en place des organes .....	39
II- Le renforcement du personnel.....	39
Section II : Les défis infrastructurels et sécuritaires.....	40
I- La construction des bâtiments pédagogiques et techniques restants.....	40
II- La construction de la clôture du CFPJ .....	41
Section III : Les défis matériels.....	41
I- L'augmentation du budget de fonctionnement .....	41
II- L'acquisition du matériel roulant.....	41
Section IV : Les défis pédagogiques .....	41
I- Report prolongé des dates d'écrit du concours de recrutement des élèves magistrats .....	41
II- La non effectivité de la formation dans certains départements .....	42
Chapitre II : LES PERSPECTIVES D'AVENIR DU CENTRE .....	43
Section I : Les objectifs .....	43
Section II : Les moyens d'action .....	43
I- La visibilité des actions du centre .....	43
II- Les outils pédagogiques .....	44
Section III : Les recommandations.....	44
CONCLUSION.....	46
ANNEXE 1 : Organigramme actuel du CFPJ .....	47
ANNEXE 2 : Organigramme court terme du CFPJ .....	48
ANNEXE 3 : Organigramme moyen terme du CFPJ.....	49
ANNEXE 4 : Programme triennal de formation continue du CFPJ 2015 – 2017 .....	50





## SIGLES ET ABBREVIATIONS

<b>ANVT</b>	<i>Agence Nationale pour le Volontariat au Togo</i>
<b>BNCE</b>	<i>Bureau National Catholique pour l'Enfance</i>
<b>CAB</b>	<i>Cabinet</i>
<b>CA</b>	<i>Conseil d'Administration</i>
<b>CENTIF</b>	<i>Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières</i>
<b>CFJ</b>	<i>Centre de Formation Judiciaire</i>
<b>CFPJ</b>	<i>Centre de Formation des Professions de Justice</i>
<b>CHU</b>	<i>Centre Hospitalier Universitaire</i>
<b>CNO</b>	<i>Commission Nationale OHADA</i>
<b>CPP</b>	<i>Code de Procédure Pénale</i>
<b>CRP</b>	<i>Comité de Réflexion et de Propositions</i>
<b>CS</b>	<i>Conseil Scientifique</i>
<b>CTPF</b>	<i>Code Togolais des Personnes et de la Famille</i>
<b>EFJN</b>	<i>Ecole de Formation Judiciaire du Niger</i>
<b>ENA</b>	<i>Ecole Nationale d'Administration</i>
<b>ENAM</b>	<i>Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature</i>
<b>ENG</b>	<i>Ecole Nationale des Greffes</i>
<b>ENM</b>	<i>Ecole Nationale de la Magistrature</i>
<b>ENFS</b>	<i>Ecole Nationale de Formation Sociale</i>
<b>ERSUMA</b>	<i>Ecole Régionale Supérieure de Magistrature</i>
<b>FCFA</b>	<i>Franc de la Communauté financière africaine</i>
<b>FDD</b>	<i>Faculté de Droit</i>
<b>GDS</b>	<i>Garde des Sceaux</i>
<b>GIP</b>	<i>Gestion Informatisée des Prisons</i>
<b>IBCR</b>	<i>International Bureau for Children's Rights</i>
<b>ICF</b>	<i>Investment Climate Facility for Africa</i>
<b>INFJ</b>	<i>Institut national de formation judiciaire</i>
<b>MESR</b>	<i>Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche</i>

<b>MJRIR</b>	<i>Ministère de la Justice et des Relations avec les Institutions de la République</i>
<b>OHADA</b>	<i>Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires</i>
<b>ONUDC</b>	<i>Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime</i>
<b>OPJ</b>	<i>Officier de Police Judiciaire</i>
<b>PAJED</b>	<i>Programme d'Appui à la Justice et à l'Etat de Droit</i>
<b>PASJ</b>	<i>Programme d'Appui au Secteur de la Justice</i>
<b>PNMJ</b>	<i>Programme National de Modernisation de la Justice</i>
<b>PR</b>	<i>Présidence de la République</i>
<b>PRCTPICA</b>	<i>Projet de Renforcement des Capacités des Chambres Commerciales du Tribunal de Première Instance et de la Cour d'Appel de Lomé</i>
<b>PVVIH</b>	<i>Personnes vivant avec le VIH</i>
<b>RCCM</b>	<i>Registre du Commerce et du Crédit Mobilier</i>
<b>SARL</b>	<i>Société à Responsabilité Limitée</i>
<b>TD</b>	<i>Travaux Dirigés</i>
<b>TIC</b>	<i>Technologie de l'Information et de la Communication</i>
<b>TPI</b>	<i>Tribunal de Première Instance</i>
<b>UCGJ</b>	<i>Union Chrétienne des Jeunes Gens</i>
<b>UE</b>	<i>Union Européenne</i>
<b>UEMOA</b>	<i>Union Economique et Monétaire Ouest Africaine</i>
<b>UK</b>	<i>Université de Kara</i>
<b>UL</b>	<i>Université de Lomé</i>
<b>UNICEF</b>	<i>Fonds des Nations Unies pour l'Enfance</i>





## AVANT - PROPOS



J'adresse d'abord mes remerciements à tout le personnel, à toute l'équipe de direction, à tous les membres du conseil scientifique et aux membres du comité de réflexion et de propositions tenant lieu de conseil d'administration du centre, pour le travail abattu tout au long de l'année 2016.

Cette année encore, les activités du centre de formation des professions de justice (CFPJ), ont été essentiellement marquées par la formation continue

des professionnels de justice, tout comme en 2015.

En 2016, les sessions de formation organisées par le centre ont été axées sur le renforcement des capacités techniques des acteurs judiciaires et sur l'appui aux réformes législatives.

L'appropriation par les magistrats des technologies de l'information et de la communication (TIC) a occupé une place prépondérante dans les différentes sessions organisées.

Il faut rappeler que, dans le but d'améliorer l'administration de la justice, le département de la justice a mis en place le logiciel de gestion informatique des prisons (GIP), celui de gestion informatique des notices mensuelles des cabinets d'instruction et celui de gestion informatique de la chaîne commerciale. L'informatisation des autres chaînes de la justice (civile, pénale, sociale et autres) a également démarré en 2015.

Les magistrats, les greffiers et secrétaires de parquet, les agents de l'administration pénitentiaire et les surveillants de prisons, dans l'exercice de leur profession respective, ne peuvent utiliser efficacement ces outils mis à leur disposition, que s'ils les maîtrisent.

En outre, suite à l'adoption du nouveau code pénal le 24 novembre 2015, l'initiation des magistrats sur ce texte qui a été restructuré et enrichi en tenant compte des défis de l'heure, était nécessaire pour leur permettre de s'approprier les innovations et les incidences sur les affaires en cours dans les juridictions.

C'est dans cette optique que, sur les neuf (09) sessions organisées, trois (03) ont été consacrées à l'informatique et trois (03) à l'initiation des magistrats au nouveau code pénal. Deux cent quarante et un (241) acteurs ont été formés par le CFPJ. Ce total se décompose comme suit :

- cent quatre-vingt et un (181) magistrats,

- deux (02) Personnel de l'administration pénitentiaire,
- trente-cinq (35) avocats,
- un (01) officier de police judiciaire,
- neuf (9) juristes,
- trois (03) enseignants du CFPJ,
- trois (03) membres de la direction,
- cinq (05) membres du conseil scientifique,
- deux (02) sociologues.

Quant à la formation initiale, aucune activité n'a été faite à ce niveau. Le concours de recrutement d'une nouvelle promotion d'élèves magistrats dont les dates d'écrit ont été reportées le 12 décembre 2014, n'a pas été repris.

La direction a pris part à une (01) rencontre à internationale à Cotonou au Bénin.

Sur le plan financier, outre la subvention de l'Etat, le centre a bénéficié de l'appui du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) et du Bureau International des droits des enfants (IBCR).

La mise en œuvre des recommandations contenues dans ce rapport visant à réviser les textes régissant le centre, à renforcer toutes les ressources du centre et à démarrer la formation initiale dans les départements des notaires et des huissiers de justice et aussi des étrangers, contribuera sans nul doute, à asseoir la notoriété du centre en matière de formation des acteurs judiciaires.

En effet, le centre fait toujours face à des défis d'ordre structurel, infrastructurel, pédagogique et budgétaire, pour son fonctionnement normal. L'appui de l'Etat et des partenaires techniques et financiers, à qui nous adressons notre profonde gratitude, pour tous les efforts qu'ils déploient pour soutenir le centre, doit être soutenu et pérennisé.

Soyez connectés au centre à travers son site [www.cfpj.tg](http://www.cfpj.tg) où nous attendons vos observations, questions, commentaires et suggestions en cliquant sur « nous contacter ».

Bonne lecture.

La Directrice générale

Batankimiyèm SOUKOUDE FIAWONOU







## INTRODUCTION

Etablissement d'enseignement professionnel supérieur, le centre de formation des professions de justice (CFPJ) est créé en 2009 et a pour mission, d'assurer la formation initiale et continue des acteurs judiciaires dans les sept (7) départements suivants :

- département des magistrats ;
- département des greffiers, secrétaires des greffes et parquet ;
- département des notaires ;
- département des huissiers ;
- département des commissaires-priseurs ;
- département des agents de l'administration pénitentiaire et des surveillants de prisons ;
- département des officiers de police judiciaire.

Au cours de l'année 2016, les activités du centre ont essentiellement consisté à assurer la formation continue de certains acteurs judiciaires ou extra-judiciaires, œuvrant pour la promotion de l'Etat de droit.

Le présent rapport retrace les activités menées par le CFPJ du 1er janvier au 31 décembre 2016, afin de dégager les résultats obtenus, les difficultés rencontrées et les approches de solutions.

Il porte sur sa structure, son fonctionnement, ses activités pédagogiques et ses perspectives d'évolution.

Avant d'aborder la présentation des activités menées par le centre au cours de la période visée, il semble opportun de présenter de façon sommaire les ressources de l'institution.

## TITRE 1 - LES RESSOURCES DU CENTRE

Elles sont constituées des ressources humaines, matérielles et financières.

### Chapitre I : LES RESSOURCES HUMAINES

Les ressources humaines du centre sont composées des membres de ses organes statutaires, de son personnel technique et de son personnel d'appui.

#### Section I : Les organes du CFPJ

La loi n°2009-024 du 30 octobre 2009, portant création du CFPJ a prévu pour le fonctionnement du centre, les organes suivants :

- le conseil d'administration,
- le conseil scientifique,
- le conseil de discipline et
- la direction.

#### I- Le conseil d'administration (CA)

Le conseil d'administration est l'organe d'administration du centre. Il définit les orientations générales, scientifiques et pédagogiques des formations en fonction des besoins des corporations et dans l'intérêt d'une bonne administration de la justice.

Il est composé de quatorze (14) membres.

Le processus de mise en place du conseil d'administration est en cours. Les corporations formées au centre sont en train de désigner leurs représentants au sein du conseil. Au 31 décembre 2016, les représentants du président du conseil supérieur de la magistrature, des notaires et des huissiers de justice ont été désignés.

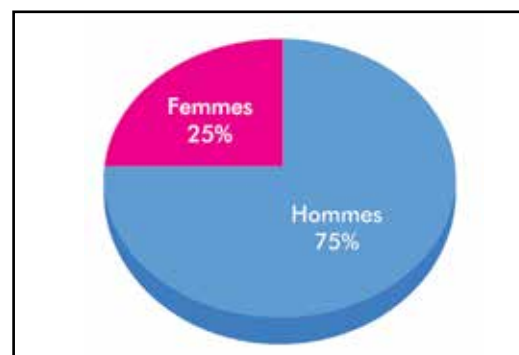
Les attributions du conseil d'administration sont actuellement assurées par un comité de réflexion de propositions (CRP) créé par arrêté interministériel n°14/MJRIR/MESR/CAB/SG du 08 novembre 2010, pour assister la direction générale.

Il est composé de six (6) membres, à savoir :

**Tableau n°1 : Membres du comité de réflexion et de propositions**

N°	Nom et prénoms	Fonction	Nombre d'hommes	Nombre de femmes
1	Afiwa Evelyne HOHOUETO	Magistrat, secrétaire exécutive de la Commission Nationale OHADA (présidente)	4	2
2	Byalou ALFA-ADINI	Magistrat, inspecteur général des services juridictionnels et pénitentiaires (membre)		
3	Kuami Gaméli LODONOU	Conseiller à la chambre judiciaire de la cour suprême du Togo (membre)		
4	B. SOUKOUDE FIAWONOU	Magistrat, Directrice générale du CFPJ (membre)		
5	Gnambi Garba KODJO	Procureur général près la cour d'appel de Lomé (membre)		
6	Komi WOLOU	Professeur agrégé des Facultés de droit (membre)		

Au 31 décembre 2016, le comité de réflexion et de propositions a tenu sept (7) réunions, contre huit (8) en 2015.



**Graphique n°1 : Répartition des membres du comité de réflexion et de propositions selon le genre**

## II- Le conseil scientifique (CS)

Il est consulté par la direction générale, le conseil d'administration ou le directeur des études et stages sur les questions d'ordre pédagogique.

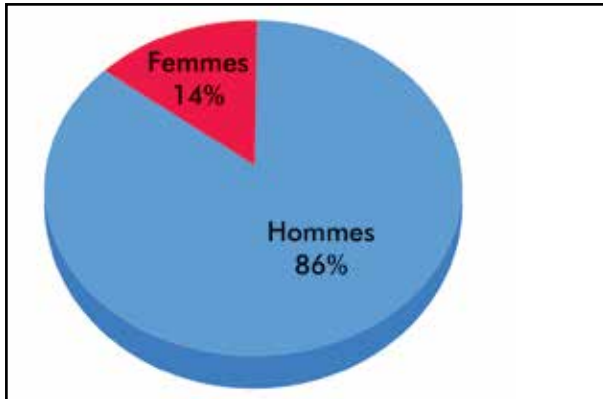
Il a été mis en place le 21 février 2013 et compte actuellement sept membres.

**Tableau n°2 : Membres du conseil scientifique**

N°	Nom et prénoms	Fonction	Nombre d'hommes	Nombre de femmes
1	Byalou ALFA-ADINI	Inspecteur général des services juridictionnels et pénitentiaires (président)	6	1
2	Kuami Gaméli LODONOU	Conseiller à la chambre judiciaire de la cour suprême (membre)		
3	Akpéné DJIDONOU	Présidente de la chambre administrative de la cour suprême (membre)		
4	Yaovi SRONVIE	Directeur de la législation (membre)		
5	Christian T. OURO-DJOW	Greffier à la cour suprême à la retraite (membre)		
6	Kossi AYATE	Greffier au RCCM (membre)		
7	Outème TCHEINTI-NABINE	Directeur des études et stages du CFPJ (membre)		

Le CS est aussi chargé de l'organisation générale des concours de recrutement des élèves du centre de formation, en relation avec le ministère de la justice, les autres ministères et organismes intéressés.





**Graphique n°2 :**  
***Répartition des membres du Conseil scientifique selon le genre***

Au cours de l'année 2016, le CS a tenu une (01) réunion, comme en 2015.

### **III- Le conseil de discipline**

C'est l'organe juridictionnel en matière disciplinaire du centre. De ce fait, il a compétence pour prononcer les sanctions prévues par les textes. Ses décisions peuvent être contestées devant la juridiction administrative compétente. Il n'a pas siégé en 2016.

Il comprend cinq (5) membres.

### **IV- La direction**

C'est l'organe exécutif du centre qui est chargé de l'administration et de la discipline. La direction est actuellement composée :

- d'une directrice générale,
- d'un secrétaire général,
- d'un directeur des études et des stages.



**Photo n°1 :**  
***Equipe de direction en séance de travail***

#### **1-La directrice générale**

Depuis le 21 septembre 2012, ce poste est assuré par madame Batankimyém SOUKOUDE FIAWONOU, magistrat de la promotion 1990. Elle est également chargée du cours de « fonction magistrat du parquet » au département des magistrats.

La directrice générale a notamment pour missions de préparer et proposer au conseil d'administration, les programmes généraux d'activités et d'assurer leur réalisation, d'élaborer le projet de budget dont elle est l'ordonnatrice, d'assurer l'exécution des délibérations du conseil d'administration ainsi que les décisions et directives du gouvernement. Elle doit aussi veiller à l'excellence de la formation, ainsi qu'à l'organisation et au déroulement des examens et concours. Elle assure aussi l'administration générale du centre et la discipline.

#### **2-Le secrétaire général**

L'intérim de ce poste est assuré à compter du 15 novembre 2013, par monsieur Kossi Mawuli AMUAKU, juriste, administrateur civil en activité dans la fonction publique depuis 1991.

Il est chargé de l'administration générale et du secrétariat du centre de formation, de la constitution et de la tenue des dossiers des élèves, de l'administration et de la gestion du personnel, de l'organisation matérielle des concours et examens.

Le secrétaire général assure le secrétariat des réunions du CRP.

En cas d'absence de la directrice générale, il assure son intérim.

### 3-Le directeur des études et des stages

Depuis le 07 janvier 2014, l'intérim de ce poste est assuré par monsieur Outème TCHIENTI-NABINE, juriste, professeur de lycée, chargé de travaux dirigés (TD) à la faculté de droit (FDD) de l'Université de Lomé (UL).

Le directeur des études et des stages est chargé de la direction pédagogique des départements dont il coordonne et organise les activités d'enseignement. Il assiste les élèves dans la recherche de stages.

A cet effet, il veille au bon déroulement des stages et est saisi par les maîtres de stages de toutes questions liées au déroulement du stage des élèves. Il veille à la mise en œuvre des décisions du conseil scientifique en matière pédagogique.

## Section II : Le personnel administratif et technique

La direction est assistée dans l'exécution de ses tâches par un personnel administratif, technique et d'appui dont l'effectif au 31 décembre 2016 est de vingt-quatre (24) agents, le même que celui de 2015 réparti comme suit :

- un (01) chef service informatique,
- deux (02) comptables, dont un volontaire national de l'agence nationale pour le volontariat au Togo (ANVT),
- une (01) éducatrice spécialisée,
- un (01) secrétaire d'administration,
- deux (02) juristes volontaires de l'ANVT,
- un (01) assistant de direction volontaire de l'ANVT,
- un (01) secrétaire de direction volontaire de l'ANVT,
- un (01) archiviste de l'ANVT,
- dix (10) agents de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion dont un (01) surveillant en chef, responsable des surveillants, quatre (04) surveillants-en-chefs adjoints dont deux (02) chargés de la sécurité au bloc administratif et deux (02) chargés de la sécurité au bloc pédagogique et cinq (05) surveillants répartis en deux (02) équipes qui se relayent pour assurer la sécurité du centre;
- deux (02) agents d'entretien;

- trois (03) chauffeurs.



**Photo n°2 :**  
**Personnel administratif, et technique**

## Chapitre II : LES RESSOURCES MATERIELLES

### Section I : Les infrastructures

Les infrastructures du centre sont constituées de l'immobilier, des mobiliers, du matériel de bureau et du matériel roulant.

#### I- L'immobilier

Sur les six (6) bâtiments prévus pour abriter le centre, seuls deux (02) sont actuellement construits. Il s'agit :

- du bloc pédagogique de sept (7) salles dont quatre (04) sont affectées aux cours et aux formations continues, une salle informatique, une bibliothèque et une salle technique;
- du bloc administratif constitué de bureaux des membres de la direction et du personnel administratif et d'appui. Deux (2) bureaux contiennent les mobiliers du centre.



**Photo n°3 :**  
***Bâtiment pédagogique***



**Photo n°4 :**  
***Bâtiment administratif***

En février 2016, le CFPJ a procédé à la réception provisoire d'un parking couvert, d'un magasin et d'un local de toilettes dont les travaux de construction ont démarré en novembre 2015 par la société CECO IMMO, sous le contrôle de l'entreprise AUA.



**Photo n°5 :**  
***Parking***

## **II- Le mobilier, le matériel de bureau et le matériel informatique**

En 2016, le CFPJ a entamé le renouvellement de son parc informatique. A cet effet, dix (10) nouveaux micro-ordinateurs, trois (03) imprimantes, dix (10) multiprises et vingt (20) onduleurs ont été acquis pour augmenter le nombre d'ordinateurs et de places dans la salle informatique.

Cette acquisition permet au centre d'accueillir désormais vingt-cinq (25) participants pour les formations en informatique au lieu de quinze places disponibles précédemment.

Le centre dispose actuellement au total de cinq (05) ordinateurs portables et de trente-sept (37) micro-ordinateurs, dont onze (11) sont affectés au personnel et vingt-six (26) équipent la salle informatique.

Par ailleurs, un stock de mobiliers est disponible pour les salles de cours. Mais, le matériel de bureau nécessite un renouvellement constant, pour couvrir les besoins de plus en plus croissants.

## **III- Le matériel roulant**

Le centre dispose d'une (01) motocyclette et de trois (03) automobiles.



**Photo n°6 :**  
***Véhicule de fonction de la directrice générale***





**Photo n°7 :**  
**Véhicule de fonction du**  
**secrétaire général**



**Photo n°8 :**  
**Véhicule de fonction du**  
**directeur des études et**  
**des stages**



**Photo n°9 :**  
**Motocyclette du CFPJ**

Le centre ne dispose pas encore de bus, pour le transport des élèves et des participants aux différentes formations.

## Chapitre III : LES RESSOURCES FINANCIERES

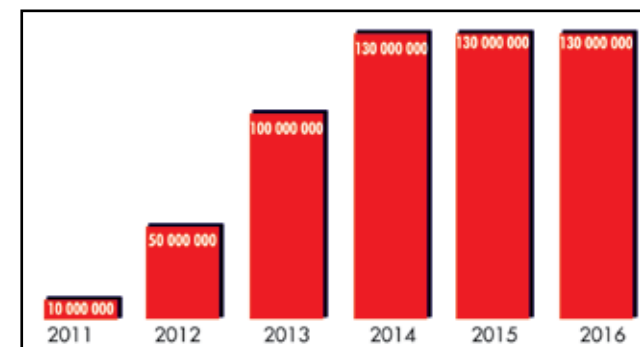
Les ressources financières du CFPJ sont composées de la subvention de l'Etat, des fonds propres et des appuis financiers des partenaires.

### Section I : Le budget de fonctionnement

Le montant de la subvention accordée par l'Etat pour le fonctionnement du centre en 2016, est le même que celui qui lui était accordé en 2015 et s'élève à cent trente millions (130 000 000) de FCFA.

**Tableau n°3 :** Evolution du montant de la subvention annuelle de l'Etat

Années	Subvention annuelle de l'Etat
2011	10 000 000
2012	50 000 000
2013	100 000 000
2014	130 000 000
2015	130 000 000
2016	130 000 000

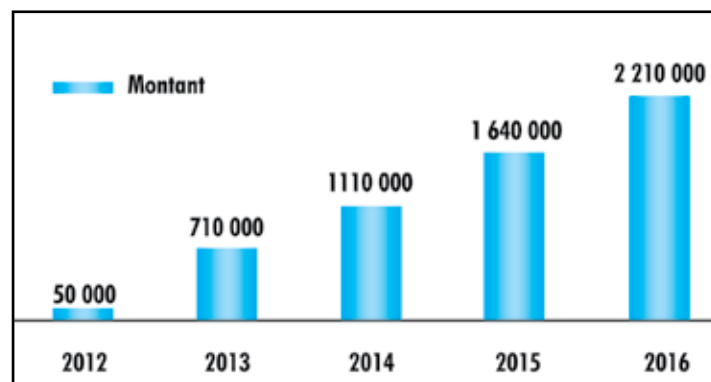


**Graphique n°3 :**  
**Evolution de la**  
**subvention de l'Etat**

Les fonds propres générés par le centre au cours de l'année, s'élèvent à deux millions deux cent mille (2 200 000) francs. Ils proviennent essentiellement de la location des salles de cours à d'autres institutions.

**Tableau n°4 :** Evolution des fonds propres

Années	Montants
2012	50 000
2013	710 000
2014	1 110 000
2015	1 640 000
2016	2 210 000

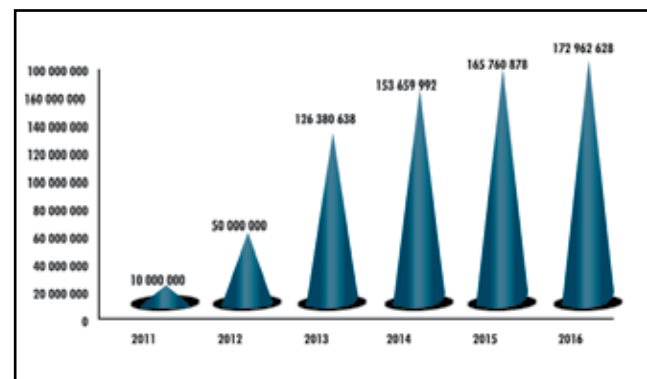


**Graphique n°4 :**  
Evolution des fonds propres

Le budget de fonctionnement adopté par le comité de réflexion et de propositions pour l'année 2016 est équilibré en recettes et en dépenses à la somme de cent soixante-douze million neuf cent soixante-deux mille six cent vingt - huit (172 962 628) francs CFA. Il est composé de la subvention de l'Etat, des fonds propres et du solde de l'année précédente.

**Tableau n°5 :** Evolution du budget du CFPJ

Années	Budget du CFPJ
2011	10 000 000
2012	50 000 000
2013	126 380 638
2014	153 659 992
2015	165 760 878
2016	172 962 628



**Graphique n°5 :**  
Evolution du budget

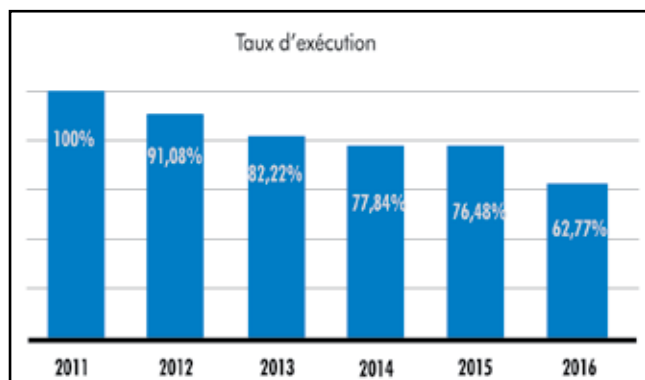
Hormis les dépenses du personnel contractuel qui se sont élevées à quatre millions trois cent soixante onze mille (4 371 000) francs, le reste soit cent soixante huit millions cinq cent quatre vingt onze mille six cent vingt cinq (168 591 628) francs, a servi à effectuer les autres dépenses de fonctionnement et celles d'investissement qui s'élèvent respectivement à cent dix neuf millions cent trente mille neuf cent trente deux (119 130 932) francs et quarante neuf millions quatre cent soixante mille six cent quatre vingt dix (49 460 690) francs.

Les dépenses de fonctionnement notamment celles relatives aux formations continues, ont bénéficié d'un appui financier des partenaires

d'un montant de huit millions huit cent onze mille neuf cent soixante-deux (8 811 962) FCFA. Ainsi, le budget exécuté par le centre en 2016 s'élève à 194 085 138 FCFA, pour un taux de 62,77%.

**Tableau n°6 :** Evolution des taux d'exécution des budgets du CFPJ

Années	Budget réel	Budget exécuté	Taux d'exécution
2011	10 000 000	10 000 000	100%
2012	50 000 000	45 540 362	91,08%
2013	126 380 638	103 401 057	82,22%
2014	153 659 992	125 933 254	77,84%
2015	182 692 578	139 729 950	76,48%
2016	194 085 138	121 829 588	62,77%



**Graphique n°6 :**  
Evolution des taux d'exécution

Ce taux d'exécution est en baisse par rapport à celui de l'année 2015.

D'une manière générale, la diminution du taux d'exécution du budget est encore due entre autre, au non engagement des dépenses liées aux infrastructures à savoir la construction d'une clôture et l'acquisition d'un groupe électrogène.

## Section II: Les subventions des partenaires techniques et financiers

Dans la mise en œuvre de ses activités de formation continue 2016, le centre a bénéficié de la subvention de deux partenaires techniques et financiers pour un montant total de cinq million neuf cent soixante dix-huit mille six cent vingt quatre francs (5 978 624) contre quinze million deux quatre-vingt-onze mille sept cent francs (15 291 700 F) en 2015. Il s'agit de l'UNICEF et de l'IBCR (Bureau International des Droits des Enfants).

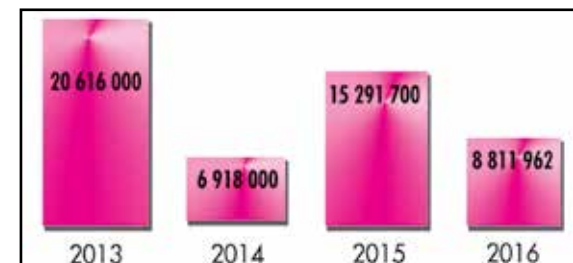
Ces subventions se répartissent comme suit:

**Tableau n°7 :** Subventions des partenaires

ANNEE	PARTENAIRES	MONTANT
2016	UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'Enfance)	4 786 624 F
	IBCR (Bureau International des Droits des Enfants)	1 192 000 F
<b>TOTAL</b>		<b>5 978 624 F</b>

**Tableau n° 8 :** Evolution des subventions des partenaires

Années	Subventions des partenaires
2013	20 616 000 F
2014	6 918 000 F
2015	15 291 700 F
2016	5 978 624 F



**Graphique n°7 :**  
Evolution de l'appui financier des partenaires



## TITRE II - LES ACTIVITES ADMINISTRATIVES

Elles concernent d'une part la mission que le centre a accueillie et celle effectuée par la direction et d'autre part, le partenariat avec d'autres institutions.

### Chapitre I – LES DIFFÉRENTES MISSIONS

Parmi les activités administratives menées par le centre au cours de l'année 2016, figurent essentiellement la mission d'échange effectuée par l'école de formation judiciaire du Niger (EFJN) au CFPJ et l'atelier de formation des responsables des centres de formation judiciaire de l'espace UEMOA auquel a pris part la directrice générale.

#### Section I : La mission de l'école de formation judiciaire du Niger

Le 08 août 2016, le centre a accueilli une délégation de l'école de formation judiciaire du Niger (EFJN). Elle était composée du docteur Boubacar HASSANE, directeur général de l'école, Moukaïla NOUHOU HAMANI, coordonnateur de la section magistrature de l'ENAM, Nivert KARINE assistante technique principale du programme d'appui à la justice et à l'état de droit PAJED II, et Harouna ADAMA conseiller technique du GDS, ministre de la justice du Niger.

L'objectif général de cette visite d'étude et d'échanges au Togo était de s'imprégner des expériences du CFPJ et des autres autorités judiciaires togolaises, afin d'en tirer des enseignements dans l'optique de la mise en place de l'EFJN.

Les objectifs spécifiques de cette mission étaient:

- échanger avec les principaux responsables du CFPJ, afin de s'imprégner de son organisation et de son fonctionnement et tirer des enseignements sur le double plan des défis et des bonnes pratiques ;
- s'informer sur l'organisation des programmes de formation au sein du CFPJ et les méthodes pédagogiques mises en œuvre ;
- échanger avec des responsables du Ministère de la Justice et des personnalités du monde judiciaire (Président de la Cour Suprême,

Président de la cour d'appel, Président du Tribunal de Première Instance de Lomé, Bâtonnier de l'ordre des avocats, Président de la Chambre des notaires, Président de la Chambre des Huissiers et le bureau de l'association des greffiers) sur les enjeux autour de la formation du personnel judiciaire (magistrats, auxiliaires de justice, agents de l'administration pénitentiaire).

Au cours de cette mission la direction a présenté à la délégation les trois exposés ci-après sur le centre, suivi d'une visite guidée du centre :

1. mise en place,
2. gestion administrative et financière,
3. gestion académique.

Ces exposés suivis de débats ont été faits respectivement par la directrice générale Mme B. SOUKOUDE FIAWONOU, M. AMUAKU Kossi Mawuli, secrétaire général et M. TCHIENTI-NABINE Outème, directeur des études et stages.

A l'issue de la visite d'étude et d'échanges, une réunion de synthèse a clôturé les travaux le 12 août 2016, suivie d'un diner.

#### Section II : La mission de la direction

Du 30 novembre au 02 décembre 2016, la directrice générale a pris part à COTONOU, à un séminaire régional de vulgarisation du droit communautaire de l'UEMOA.

Les thèmes suivants ont été développés au cours de ce séminaire :

- les caractères généraux du droit communautaire,
- la cour de justice de l'UEMOA,
- la commission de l'UEMOA : organisation et rôle dans l'application du droit communautaire,
- la législation communautaire de la concurrence : état des lieux et perspectives d'avenir,
- libre circulation dans l'espace UEMOA : état des lieux et perspectives d'avenir,
- la législation communautaire sur les transports (terrestre, maritime et aérien) : droits conférés et obligations à respecter.

## Chapitre II – LE PARTENARIAT AVEC D'AUTRES INSTITUTIONS

La direction du CFPJ a eu au cours de l'année 2016, des rencontres avec certaines institutions nationales et internationales.

- Le 18 janvier 2016, elle a échangé avec M. Martin HOTOWOSSI administrateur protection des enfants à l'UNICEF et Henri N'ZEDOM de l'IBCR, dans le cadre de l'organisation de l'atelier de développement de la trousse de formation aux droits et à la protection de l'enfant.
- Le 21 janvier 2016, elle a reçu une délégation de l'UNODC composée de madame Safiétou SY, en vue de l'organisation d'une formation des formateurs par la CENTIF.
- Le 16 février 2016, une délégation de l'ambassade des Etats unis d'Amérique au Bénin composée de madame Gaïl Fisk MALONE, conseillère juridique et de monsieur Emerson A. CACHON, assistant au programme du département américain de la justice, dans le cadre de l'étude des possibilités d'intégration de la lutte contre les stupéfiants dans les curricula de formation au CFPJ, a été reçue.
- Le 04 mars 2016, la direction a rencontré madame Cynthia Armelle NSONDE, vice consul du Congo, chef de chancellerie de la République du Congo au Togo, messieurs Roger Victor MBOUALA et André MALOUNAT respectivement secrétaire général et directeur des affaires criminelles, financières et des grâces du ministère congolais de la justice et des droits de l'homme dans le cadre des démarches en vue de la formation d'auditeurs congolais au CFPJ.
- Le 28 avril 2016, elle a travaillé avec M. Martin HOTOWOSSI de l'UNICEF dans le cadre des préparatifs de la formation des juges des enfants sur la justice pour mineurs.
- Le 20 mai 2016, elle a eu un entretien avec une délégation de l'UCJG en vue de l'organisation d'un séminaire à l'attention des OPJ, des avocats, des magistrats, des régisseurs de prison et des surveillants de l'administration pénitentiaire, sur des dispositions du nouveau code pénal et la procédure pénale pour un meilleur traitement des détenus au niveau des prisons.

- Le 25 mai 2016, elle a échangé avec monsieur Alexis NKENGURUTSE, chef d'équipe, expert principal du programme d'appui au secteur de la justice (PASJ), financé par l'UE, pour échanger sur les aspects de renforcement des capacités des acteurs judiciaires.
- Le 15 juin 2016, elle a eu une discussion avec monsieur Byalou IDRISOU, coordinateur du programme d'appui au secteur de la justice financé par l'Union européenne sur les thèmes de formation inscrits au programme triennal de formation 2015-2017 du centre, qui peuvent être pris en compte dans le champ d'action du PASJ.
- Le 17 juin 2016, maître LITHOR, président de la chambre des commissaires-priseurs a été reçu par la direction pour des échanges sur les formations à organiser à l'attention des commissaires-priseurs.
- Le 07 juillet 2016, rencontre avec monsieur Henri N'ZEDOM de l'IBCR, dans le cadre des négociations pour la location des salles en vue de l'organisation d'une formation à l'endroit des formateurs de l'école de formation sociale.
- Le 25 août 2016, échange avec madame AFAN, une représentante de la CENTIF, à propos du choix du CFPJ pour abriter certaines formations programmées par la cellule sur infractions financières.
- Le 1er octobre 2016, monsieur Sylvestre GUEZO MEVO, directeur général de ISD Afrik Togo a entretenu la direction sur la proposition du logiciel «KAIROS» de gestion des formations initiales et continues.
- Le 28 octobre 2016, rencontre avec messieurs Alexis NKENGURUTSE, chef d'équipe, expert principal du PASJ et S. LAM, consultant chargé de l'audit des juridictions dans le cadre dudit programme.

## TITRE III- ACTIVITES PEDAGOGIQUES DU CENTRE

Les activités pédagogiques du centre ont porté au cours de l'année 2016 sur la formation initiale et continue.

### Chapitre I : FORMATION INITIALE

Les activités liées à la formation initiale ont consisté aux travaux préparatoires visant :

- la révision des annexes I et II relatifs à la scolarité des élèves magistrats, greffiers et secrétaires de parquet;
- la finalisation du draft du référentiel de formation des élèves greffiers et secrétaires de parquet et à l'élaboration des drafts des référentiels de formation des élèves notaires, huissiers de justice, commissaires-priseurs et surveillants de l'administration pénitentiaire;
- l'admission des ressortissants étrangers dans les différents départements du centre, face aux demandes de formation initiale des ressortissants étrangers du Tchad et du Congo dans le département des magistrats. A cet effet, un projet d'arrêté portant fixation des conditions d'admission des ressortissants étrangers au centre et un projet de convention type de coopération en matière de formation judiciaire, ont été élaborés pour être soumis à l'adoption du garde des sceaux, ministre de la justice.

Il faut préciser que le concours de recrutement des élèves magistrats ouvert le 09 septembre 2014, a été reporté à une date ultérieure, le 12 décembre 2014. Actuellement, aucune promotion d'élèves n'est en cours de formation au centre.

Pourtant, les besoins se font sentir. Il est donc nécessaire de réactiver le volet formation initiale du centre en 2016, par l'organisation des différents concours de recrutement dans les départements des magistrats, des greffiers et secrétaires de parquet.

En vue donc du démarrage prochain de la formation initiale dans les autres départements non encore opérationnels, il s'avère nécessaire

d'adopter en 2017, les référentiels de formation dans les départements des notaires, des huissiers de justice, des commissaires-priseurs et des officiers de police judiciaire.

Tableau n°9 : Statistiques des acteurs formés

ACTEURS	ANNEES						TOTAL
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Magistrats		22	20				42
Greffiers et secrétaires de parquets			20				20
Personnel de l'administration pénitentiaire	Surveillant en chef		25				25
	Surveillant en Chef adjoints		129				129
	Surveillants		328				328
<b>TOTAL</b>		<b>504</b>	<b>40</b>				<b>544</b>

### Chapitre II : FORMATION CONTINUE

En exécution du programme triennal de formation continue 2015 -2017, le centre a organisé neuf (09) sessions de formation continue à l'intention des acteurs judiciaires, dont six (06) ont été financées sur fonds propres et trois (03) avec l'appui financier des partenaires techniques et financiers.

#### Section I: Sessions de formation financées sur les fonds propres du centre

Le centre a organisé sur fonds propres, une session de formation de prise de fonction des juges des enfants, deux (02) ateliers d'initiation au nouveau code pénal et trois (03) sessions d'initiation à l'informatique à l'attention des magistrats du ressort des cours d'appel de Lomé et de Kara.

## I- Formation de prise de fonction des juges des enfants

La formation de prise de fonction des juges des enfants s'est déroulée dans les locaux du CFPJ du 13 au 14 janvier 2016 et a regroupé les 17 juges des enfants nommés en septembre 2015.

Cette session de formation a eu pour objectif de renforcer les capacités d'adaptation professionnelle des juges des enfants à travers le développement des techniques de prise de décisions.

Sous la facilitation de madame SOUKOUDE FIAWONOU, directrice générale du CFPJ, ces différentes techniques de prise de décisions ont été présentées par monsieur Awal IBRAHIM, conseiller à la cour d'appel de Lomé, ancien président du tribunal pour enfants de Lomé. Il a mis l'accent sur les points suivants :

- les acteurs de la justice pour mineurs, autres que le juge des enfants ;
- le cadre juridique de protection de l'enfant;
- le juge et l'autorité parentale ;
- l'enfant en situation difficile ou en danger ;
- enfant victime d'infraction : le recours aux mesures d'assistance éducative ;
- la pension alimentaire ;
- la garde des enfants et,
- la collaboration entre le travailleur social et le juge des enfants.

Après les présentations suivies de débats, les participants ont été soumis à des cas pratiques.



**Photo n°10:**  
**Vue des officiels lors de la cérémonie d'ouverture**



**Photo n°11:**  
**Photo de famille à la cérémonie d'ouverture**



**Photo n°12:**  
**Vue partielle des participants à la formation**



**Photo n°13:**  
**Vue partielle des participants à la formation**



## II- Ateliers d'initiation des magistrats au nouveau code pénal

Suite à la promulgation de la loi n° 2015-010 du 24 novembre 2015, portant nouveau code pénal, le CFPJ a organisé deux (02) ateliers de cinq (05) jours chacun à l'attention des magistrats, afin de les initier aux dispositions contenues dans ce nouveau code. Ces ateliers se sont tenus respectivement du 25 au 28 janvier 2016 (1ère session) et du 1er au 04 février 2016 (2ème session).

Ces ateliers ont pour objectif de renforcer les capacités professionnelles des magistrats sur l'application des dispositions du nouveau code pénal.

Chaque atelier a regroupé quarante-cinq (45) participants directement impliqués dans la chaîne pénale et provenant des différentes juridictions. Il s'agit des présidents, des procureurs généraux, des procureurs de la République, des substituts et des juges d'instruction.

Au cours de ces deux ateliers, les thèmes suivants ont été développés :

- 1** : Présentation du nouveau code pénal par monsieur FIAWONOU Yaovi Mawuli, avocat général à la cour suprême;
- 2** : Innovations du nouveau code pénal par maître Tchitchao TCHALIM, avocat au barreau de Lomé;
- 3** : Qualifications de quelques nouvelles infractions courantes par monsieur DEGBOVI Koffi, conseiller à la chambre judiciaire de la cour suprême;
- 4** : Incidences des nouvelles dispositions pénales sur les procès en cours par monsieur Kodjo Gnambi Garba, procureur général à la cour d'appel de Lomé.

Après les présentations suivies de débats, les participants ont été soumis à des cas pratiques.



**Photo n°14:**  
*Vue partielle des officiels  
lors de la cérémonie  
d'ouverture*



**Photo n°15:**  
*Vue partielle de  
l'assistance à la  
cérémonie d'ouverture*



**Photo n°16:**  
*Vue partielle des  
participants à la 1ère  
session*



**Photo n°17:**  
***Vue partielle des participants à la 1ère session***



**Photo n°18:**  
***Vue partielle des participants à la 2ème session***



**Photo n°19:**  
***Vue partielle des participants à la 2ème session***

### **III- Formation en informatique des magistrats des TPI de 2ème classe du ressort de la cour d'appel de Kara**

Cette formation a regroupé quinze (15) magistrats des tribunaux de deuxième classe du ressort de la cour d'appel de Kara notamment les juridictions de Dapaong, de Kara et de Sokodé à raison de (05) magistrats par tribunal, parmi lesquels il y avait les présidents et les procureurs de la République. Elle a été organisée du 14 au 25 mars 2016, dans les locaux du CFPJ et dans les juridictions concernées.

L'objectif principal de cette formation est de renforcer les capacités professionnelles des participants sur les technologies de l'information et de la communication, afin de leur permettre d'intégrer l'outil informatique dans leur travail quotidien afin d'améliorer leur performance.

Quatre (4) thèmes ont été développés à savoir :

- l'initiation à l'informatique et l'initiation à l'internet, présentées par monsieur POUTOULI Kpatcha, gestionnaire en informatique,
- l'initiation à la bureautique animée par monsieur SIMTAYA T. Damien, chef service informatique au CFPJ,
- la recherche juridique sur internet par monsieur DEGBOVI Koffi, conseiller à la chambre judiciaire de la cour suprême.

Après la première phase qui s'est déroulée du 14 au 18 mars 2016 au cours de laquelle les thèmes ont été développés, une seconde phase de la formation a eu lieu dans les tribunaux sus visés, du 21 au 25 mars 2016 au cours de laquelle des cas pratiques de perfectionnement ont



**Photo n°20:**  
***Vue partielle des officiels lors de la cérémonie d'ouverture***



été traités par les participants.



**Photo n°21:**  
**Photo de famille**  
**lors de la cérémonie**  
**d'ouverture**



**Photo n°22:**  
**Vue partielle des**  
**participants à la**  
**formation**



**Photo n°23:**  
**Vue partielle des**  
**participants à la**  
**formation**

#### **IV- Formation en informatique des magistrats des TPI de 3ème classe du ressort de la cour d'appel de Lomé**

Le centre a organisé du 04 au 15 avril 2016, une formation continue en informatique, au profit de quinze (15) magistrats notamment les présidents et les procureurs de la République, des tribunaux de troisième classe du ressort de la cour d'appel de Lomé. Il s'agit des tribunaux de Badou, d'Amlamé, de Notsé, de Tsévié, de Kévé, d'Agou, de Danyi, de Tabligbo et de Vogan.

L'objectif principal de cette formation est de renforcer les capacités professionnelles des magistrats des tribunaux concernés en technologies de l'information et de la communication afin de leur permettre d'améliorer leur rendement en faisant de l'ordinateur un outil de travail pour réduire la lenteur judiciaire dans leurs juridictions respectives.

Quatre (4) thèmes ont été développés à savoir :

- l'initiation à l'informatique et l'initiation à l'internet, présentées par monsieur POUTOULI Kpatcha, gestionnaire en informatique,
- l'initiation à la bureautique animée par monsieur SIMTAYAT. Damien, chef service informatique au CFPJ.
- la recherche juridique sur internet par monsieur FIAWONOU Mawuli, avocat général près la cour suprême.

Après la première phase qui s'est déroulée du 04 au 08 avril 2016 au cours de laquelle les thèmes ont été développés, une seconde phase de la formation qui a porté sur des cas pratiques de perfectionnement, a eu lieu du 11 au 15 avril 2016 dans les tribunaux.



**Photo n°24:**  
*Vue partielle des officiels lors de la cérémonie d'ouverture*



**Photo n°25:**  
*Vue partielle de l'assistance à la cérémonie d'ouverture*



**Photo n°26:**  
*Vue partielle des participants à la formation*



**Photo n°27:**  
*Vue partielle des participants à la formation*

#### **V- Formation en informatique des magistrats des TPI de 3ème classe du ressort de la cour d'appel de Kara**

Organisée, du 23 mai au 03 juin 2016, cette session de formation continue en informatique a regroupé seize (16) magistrats notamment les présidents et les procureurs de la République relevant des tribunaux de troisième classe du ressort de la cour d'appel de Kara. Elle s'est déroulée dans les locaux du CFPJ et dans les juridictions de Mandouri, de Tandjouaré, de Mango, de Kanté, de Niamtougou, de Pagouda, de Bafilo, de Tchamba, de Bassar, de Guérin-Kouka et de Blitta. Il est à noter que le président du tribunal de Sokodé a pris part à cette formation en remplacement de celui de Sotouboua qui avait été déjà formé.

L'objectif principal de cette formation est de renforcer les capacités professionnelles des magistrats des tribunaux concernés en technologies de l'information et de la communication, afin de leur permettre d'améliorer leur rendement à travers la maîtrise et l'usage permanent de l'outil informatique.

Quatre (4) thèmes ont été développés à savoir :

- l'initiation à l'informatique et l'initiation à l'internet, présentées par monsieur POUTOULI Kpatcha, gestionnaire en informatique,
- l'initiation à la bureautique animée par monsieur SIMTAYA T. Damien, chef service informatique au CFPJ.
- la recherche juridique sur internet par monsieur DEGBOVI Koffi, conseiller à la chambre judiciaire de la cour suprême.



Après la première phase qui s'est déroulée du 23 au 27 mai 2016 au cours de laquelle les thèmes ont été développés, une seconde phase de la formation a eu lieu du 30 mai au 03 juin 2016 dans les différents tribunaux.



**Photo n°28:**  
*vue partielle des officiels lors de la cérémonie d'ouverture*



**Photo n°29:**  
*Photo de famille lors de la cérémonie d'ouverture*



**Photo n°30:**  
*Vue partielle des participants à la formation*



**Photo n°31:**  
*Vue partielle des participants à la formation*

## Section II: Formations organisées sur financement des partenaires techniques et financiers

### I- Atelier de développement de la trousse de formation aux droits et protection des enfants au CFPJ

Du 19 au 22 janvier 2016, s'est tenu dans les locaux du CFPJ, un atelier de développement de la trousse de formation aux droits et protection des enfants. Cet atelier qui a réuni vingt-huit (28) participants représentant treize (13) institutions, a pour objectif général d'élaborer sur une base consensuelle la trousse de formation initiale des magistrats aux droits

et à la protection de l'enfant en tenant compte des besoins du pays, des préoccupations et des méthodes d'enseignement du centre.

Cet atelier avait pour objectifs spécifiques de:

1. s'accorder sur le contenu des modules de formation ;
2. convenir du nombre d'heures de formation ;
3. convenir de la forme de chacun des outils de formation proposés que sont :
  - un guide de facilitation,
  - un cahier de l'apprenant,
  - des documents d'appui,
  - un outil d'évaluation,
  - un guide de poche,
  - un manuel de référence ;
4. discuter de la procédure d'intégration de la formation des magistrats;
5. élaborer un plan de travail avec échéancier, y compris les étapes de révision et d'adoption des outils composant la trousse de formation.



***Photo n°32:***  
***Vue partielle des***  
***Participants à la***  
***formation***



***Photo n°33:***  
***Vue partielle des***  
***participants à la***  
***formation***

## **II- Atelier d'initiation des avocats au nouveau code pénal**

Le centre a organisé le 12 février 2016, en partenariat avec le barreau de Lomé et la société civile professionnelle Aquereburu et Partners, un atelier d'initiation des avocats au nouveau code pénal.

La société civile professionnelle Aquereburu et Partners qui a financé l'atelier, a été représentée par maître ADAMA Folly Claude, avocat à la cour.

Cet atelier qui a pour objectif de renforcer les capacités professionnelles des avocats, a regroupé trente-cinq (35) avocats inscrits au barreau de Lomé.

Il a eu pour objectif de renforcer les capacités professionnelles des magistrats sur l'application des dispositions du nouveau code pénal. Au cours de l'atelier, les thèmes suivants ont été développés :

- présentation du nouveau code pénal par monsieur FIAWONOU Yaovi Mawuli, avocat général près la cour suprême,
- les innovations du nouveau code pénal par Me TCHALIM Tchitchao, ancien ministre, avocat à la cour.
- les incidences des nouvelles dispositions pénales sur le procès en cours monsieur KODJO Gnambi Garba, procureur général près la cour d'appel de Lomé.

Suite aux différentes présentations, les points suivants ont fait l'objet de débats et d'échanges fructueux entre les participants :

- les motifs du législateur à aggraver les sanctions du nouveau code pénal,
- la limitation de la réclusion perpétuelle à 50 ans,
- la cohérence des titres par rapport à leurs contenus,
- la preuve du viol entre époux,
- la mise en œuvre du travail d'intérêt général prévu par le nouveau code pénal,
- l'inceste,
- l'immunité des fonctionnaires internationaux,
- l'intégration d'un projet de convention dans un code pénal,
- la médiation pénale
- le nouveau code pénal et le principe de la rétroactivité de la loi pénale plus douce.

La facilitation de l'atelier de formation a été assurée par madame B. SOUKOUDE FIAWONOU.

### III- Formation sur la justice pour mineurs

Le CFPJ, avec l'appui financier de l'Union Européenne (UE) et du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) a organisé du 27 juin au 1er juillet 2016, une session de formation continue à l'endroit de 25 juges pour enfants, sur le thème «la justice pour mineurs ». Cette formation s'inscrit dans le cadre du projet d' «Amélioration de l'accès des enfants

à la justice au Togo » du programme d'appui au secteur de la Justice.

Cette formation a pour objectif d'outiller techniquement les juges des enfants en activité, en vue d'une bonne mise en œuvre de la justice pour mineurs dans les différentes juridictions.

Six modules ont été développés au cours de la formation à savoir :

1. la psychologie de l'enfant et de l'adolescent : comprendre l'enfance délinquante, présentée par le professeur DASSA Kolou Simliwa Valentin, psychiatre, psycho traumatologue au CHU Campus;
2. l'écoute / l'audition de l'enfant victime / auteur d'infraction, exposé par le professeur DASSA Kolou Simliwa Valentin, psychiatre, psycho traumatologue au CHU Campus;
3. la justice restauratrice / réparatrice des mineurs, animé par monsieur EDEH Kodjovi Emile, spécialiste en protection de l'enfant au bureau national catholique pour l'enfance ( BNCE).
4. le cadre légal national et international de protection des enfants, présenté par messieurs IBRAHIM Awal, magistrat, conseiller à la cour d'appel de Lomé et HOTOWOSSI Martin, administrateur protection des enfants à UNICEF Togo;
5. l'enfant en conflit avec la loi et la détention, l'enfant en danger et le placement, exposés par monsieur IBRAHIM Awal, magistrat, conseiller à la cour d'appel de Lomé;
6. les garanties procédurales reconnues aux mineurs auteurs et victimes d'infractions, animé par monsieur FIAWONOU Y. Mawuli, magistrat, avocat général près la cour suprême.

Toutes ces présentations ont été suivies de débats et complétées par des travaux de groupes, pour permettre aux participants de procéder à l'étude de cas pratiques, sous la supervision des formateurs et des facilitateurs.





**Photo n°34:**  
**Vue partielle des officiels  
 lors de la cérémonie  
 d'ouverture**



**Photo n°35:**  
**Photo de famille après la  
 cérémonie d'ouverture**



**Photo n°36:**  
**Vue partielle des  
 participants à la  
 formation**



**Photo n°40:**  
**Vue partielle des  
 participants à la  
 formation**

**Tableau n°10 : Statistiques des différentes formations continues**

Acteurs	ANNEES						Total
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Magistrats	50	27	83	139	51	181	531
Greffiers et secrétaires de parquet	95	0	0	44	71		210
Notaires	0	0	0	5	0		5
Huissiers de justice	160	0	0	5	10		175
Commissaires-Priseurs	12	0	0	2	0		14
Personnel de l'administration pénitentiaire	0	24	0	0	0	2	26
Officiers de police judiciaire	0	0	0	0	0	1	1
Avocats	0	0	0	30	6	35	71



Experts comptables	0	0	0	5	0		5
Experts Juristes	0	0	0	0	2	9	11
Enseignants du CFPJ	0	0	0	0	11	3	14
Membres de la direction						3	3
Membres du conseil scientifique						5	5
Sociologues						2	2
<b>Total</b>	<b>317</b>	<b>51</b>	<b>83</b>	<b>230</b>	<b>151</b>	<b>241</b>	<b>1073</b>

**Tableau n°10 : Récapitulatif des sessions de formation continue**

ACTEURS	ANNEES	THEMES	NOMBRES
Magistrats	2011	Contentieux de la responsabilité administrative (...)	50
	2012	- Déontologie du magistrat - Management des juridictions	27
	2013	- Technique de rédaction des rapports et arrêts en matière civile, commerciale et sociale - Technique de rédaction des rapports et des arrêts en matière pénale - Management des juridictions - Déontologie des magistrats - Technique de présentation et de rédaction des rapports d'appel et des arrêts en appel - Technique de présentation et de rédaction des réquisitions en appel et du rapport de pourvoi en cassation	83

Magistrats (Suite)	2014	- Informatique - Formation de reconversion ou de prise de fonction • Techniques de prise de décisions du tribunal de 1ère instance • Techniques de prise de décisions du juge des enfants • Techniques de prise de décisions par le juge d'instruction • Techniques de rédaction, de présentation des rapports et des réquisitions en 1ère instance - Acte uniforme relatif aux sociétés commerciales et groupements d'intérêt économique révisé	139
	2015	- Droit de la concurrence et protection des consommateurs - Piraterie et la criminalité maritimes - Initiation en informatique	51
	2016	- Formation de prise de fonction des juges pour enfants - Développement de la trousse de formation aux droits et protection des enfants - Initiation au nouveau code pénal - Initiation en informatique - Justice pour mineurs	181

Greffiers et Secrétaires de parquets	2011	- Rôle du greffier en chef - Tenue de la comptabilité dans les juridictions - Droit commercial - Droit de mariage et divorce	95
	2012		
	2013		
	2014	- Informatique - Acte uniforme relatif aux sociétés commerciales et groupements d'intérêt économique révisé	44
	2015	- Initiation en informatique - Droit de la concurrence et protection des consommateurs	71
	2016		
Huisssiers de justice	2011	- Remise à niveau	160
	2012		
	2013		
	2014	- Acte uniforme relatif aux sociétés commerciales et groupements d'intérêt économique révisé	5
	2015	- Droit de la concurrence et protection des consommateurs	10
	2016		
Notaires	2011		
	2012		
	2013		
	2014	- Acte uniforme relatif aux sociétés commerciales et groupements d'intérêt économique révisé	5
	2015		
	2016		

Personnel de l'admini- stration péniten- tiaire et de la ré- insertion ( régis- seurs)	2011		
	2012	- Communication organisationnelle, - Greffe - Rédaction administrative, - Assistance sociale et réinsertion sociale, - Technique et stratégie d'animation, - Ethique et déontologie, - Management et sciences pénitentiaires, - Droit de l'homme en milieu carcéral	24
	2013		
	2014		
	2015		
	2016	- Développement de la trousse de formation aux droits et protection des enfants	2
	Commis- saires priseurs	2011	- Remise à niveau
2012			
2013			
2014		- Acte uniforme relatif aux sociétés commerciales et groupements d'intérêt économique révisé	2
2015			
2016			
Officiers de po- lice judi- ciaire		2011	
	2012		
	2013		
	2014		
	2015		
	2016	Développement de la trousse de formation aux droits et protection des enfants	1

Notaires	2011		
	2012		
	2013		
	2014	- Acte uniforme relatif aux sociétés commerciales et groupements d'intérêt économique révisé	5
	2015		
	2016	- Développement de la trousse de formation aux droits et protection des enfants	
Experts comptables	2011		
	2012		
	2013		
	2014	- Acte uniforme relatif aux sociétés commerciales et groupements d'intérêt économique révisé	5
	2015		
	2016		
Experts juristes	2011		
	2012		
	2013		
	2014		
	2015	- Droit de la concurrence et protection des consommateurs	2
	2016	- Développement de la trousse de formation aux droits et protection des enfants	9

Enseignants du CFPJ	2011		
	2012		
	2013		
	2014		
	2015	- Initiation en informatique	11
	2016	- Développement de la trousse de formation aux droits et protection des enfants	3
Membres de la direction	2011		
	2012		
	2013		
	2014		
	2015		
	2016	- Développement de la trousse de formation aux droits et protection des enfants	3
Membres du conseil scientifique	2011		
	2012		
	2013		
	2014		
	2015		
	2016	- Développement de la trousse de formation aux droits et protection des enfants	5
Sociologues	2011		
	2012		
	2013		
	2014		
	2015		
	2016	- Développement de la trousse de formation aux droits et protection des enfants	2
TOTAL GENERAL			<b>1073</b>

## Chapitre III- LE PERSONNEL ENSEIGNANT

Nommés par arrêté du Ministre de la Justice, sur proposition de la directrice générale du centre, les membres du corps enseignant interviennent sur un ou plusieurs modules.

### Section I: Département des magistrats

Le corps enseignant du département des magistrats est composé des magistrats professionnels, des professeurs, des administrateurs civils et des informaticiens ayant une certaine expérience dans leur domaine d'activité et dans l'enseignement

**Tableau n°12 : Personnel enseignant**

MODULES	FORMATEURS	FONCTIONS
Juge du siège civil	M. Kuami Gaméli LODONOU	Conseiller à la chambre judiciaire de la cour suprême
Juge du siège pénal	M. Byalou ALFA-ADINI	Inspecteur général des services juridictionnels et pénitentiaires
Juge d'instruction	M. Akakpovi GAMATHO	Président de la Cour Suprême
Magistrat du parquet	- Mme B. Suzanne SOUKOUDE FIAWONOU	Directrice générale du CFPJ
	- M. Aworou Komlan MISSITE	Secrétaire général de la Chancellerie
Juge administratif	Mme Akpéné DJIDONOU	Présidente de la Chambre administrative de la cour Suprême
Juge aux affaires matrimoniales	Mme Kobauyoh TCHAMDJA-KPATCHA	Directrice du Service de la Nationalité
Juge du travail	M. Badjona SAMTA	Conseiller à la chambre judiciaire de la Cour Suprême

Juge des enfants	M. Awal IBRAHIM	Conseiller à la Chambre d'accusation
Juge du commerce	M. Yaovi SRONVIE	Directeur de la législation
Anglais	M. Kodjovi ANTHONY	Professeur d'anglais
Style et rédaction des décisions	M. Kokouvi AGBETOMEY	Garde des sceaux ministre de la justice et des relations avec les institutions de la République
Informatique	M. Agbelenko BOCCO	Chargé du service informatique à la Chancellerie
Rédaction administrative	M. Idrissou BIYAO KOLOU	Conseiller technique du GDS

Messieurs AGBETOMEY Kokouvi et GAMATHO Akakpovi, enseignants ayant déclaré leur indisponibilité pour dispenser les cours au département des magistrats, il a été procédé à leur remplacement provisoire le 13 janvier 2015.

**Tableau n° 13 : Liste des enseignants provisoirement retenus**

N°	Modules	Enseignants vacataires indisponibles	Enseignants vacataires retenus
1	Juge d'instruction	Mr Akakpovi GAMATHO, président de la cour suprême	Mr Koffi DEGBOVI, Inspecteur adjoint des services juridictionnels et pénitentiaire
2	Style et rédaction judiciaire	Mr Kokouvi AGBETOMEY, Garde des sceaux ministre de la justice et des relations avec les institutions de la République.	Mr Koffi BASSAH, Président de la chambre judiciaire de la cour suprême

### Section II: Département des greffiers et secrétaires de parquet

Au département des greffiers et secrétaires de parquet, ce sont des greffiers, des professeurs, des administrateurs civils et des informaticiens



ayant une certaine expérience dans leur domaine d'activité et de l'enseignement qui interviennent dans la formation initiale.

**Tableau n°14 : Personnel enseignant**

N°	MODULES	FORMATEURS	FONCTION
1	Greffier du siège civil	- M. Kokou Amégboh WOTTOR - Me Christian OURO-DJOW	- Vice-président de la Cour d'appel de Lomé - Greffier à la cour suprême à la retraite
2	Greffier du siège pénal	- Mme M. Justine AHADZI- AZANLEDJI - Me Balonda SABAGA	- Avocat général près la Cour Suprême - Greffier en chef du TPI de Lomé
3	Greffier d'instruction	Me Foli AYIKA	Greffier en chef de la cour d'appel de Lomé à la retraite
4	Greffier du parquet	M. Kotcholé DONU	Conseiller à la chambre judiciaire de la cour suprême à la retraite
5	Greffier des juridictions spécialisées	Me Kokou AMENYENOU	Greffier en chef à la Cour des Comptes
6	Grefe du RCCM	Me Kossi AYATE	Greffier chargé du service du RCCM
7	Pratique des greffes et des parquets	Me Foli AYIKA	Greffier en chef de la cour d'appel de Lomé à la retraite
8	Rédaction administrative	M. Koffi Vinyo MENSAH	Administrateur civil en service au ministère du commerce
9	Anglais	M. Kodjovi ANTHONY	Professeur d'anglais
10	Mise en forme des décisions et aide à la rédaction	Me A. Apoko Biova MATHIA-JOHNSON	Greffier en chef au tribunal de Lomé
11	Dactylographie/Bureautique	Mme Ahoefa Elise ADAMAH	Directrice adjointe de l'ESSD
12	Informatique	M. Agbelenko BOCCO	Chargé du service informatique à la Chancellerie

### Section III: Département du personnel de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion

Le corps enseignant au niveau de ce département est pluridisciplinaire. On y retrouve entre autres, des militaires, des gendarmes, des magistrats, des professeurs d'université, des administrateurs civils, des psychologues, des sociologues, des greffiers, des juristes, des spécialistes de l'administration pénitentiaire et des expert-consultants en communication, ayant une certaine expérience de leur domaine d'activité.

**Tableau n°15 : Personnel enseignant**

N° d'ordre	MODULES	FORMATEURS	FONCTIONS
<b>CORPS DES SURVEILLANTS EN CHEF</b>			
1	Sciences pénitentiaires	M. KODJO GNAMBI Garba	Magistrat
2	Droit de l'homme en milieu carcéral	HCDH-TOGO	HCDH-TOGO
3	Communication organisationnelle	Mme AGBLEVO Essenam	directrice générale de PER-CIA CONSEIL
4	Sociologie	Mme KPAKPO Pépévi A.	Sociologue
5	Droit pénal et procédure pénale	M. CURIE Vincent	Formateur français
6	Rédaction administrative	MENSAH Koffi Vinyo	Administrateur civil
7	Management	M. AGNINA Yacoubou	Enseignant à l'université de Lomé
8	Psychologie	Dr DASSA Valentin	Psychiatre, Expert près les Cours et les tribunaux du Togo

9	Droit administratif	Mme KANTATI Bernadette Bangoulyh	Enseignante à l'université de Kara
10	Criminologie	M. FIAWONOU Marc	Magistrat
11	Greffes	M. BA Assane	Formateur sénégalais
12	Technique et stratégie d'animation	Mme KPAKPO Pépévi A.	Sociologue
13	Ethique et déontologie	M. AGBETOMEY Kokouvi	Magistrat
14	Maintien d'ordre	Colonel FIAWOFIA	Gendarme
CORPS DES SURVEILLANTS EN CHEF - ADJOINTS			
1	Sciences pénitentiaires	M. KODJO GNAMBI Garba	Magistrat
2	Droit de l'homme en milieu carcéral	HCDH-TOGO	HCDH-TOGO
3	Communication organisationnelle	Mme NIVERT Karine	Directrice des études et stages au CFPJ
4	Sociologie	M. Kossi Sename Dodzi	Sociologue
5	Droit pénal et procédure pénale	Mme SOUKOUDE FIAWONOU	Magistrat
6	Rédaction administrative	M. AMUAKU Kossi Mawuli	Administrateur civil
7	Management	Mme Arlette YAITAN-FIGAREDE	Juriste
8	Psychologie	M. BAGUILMA Yaguissagoua	Psychologue
9	Droit administratif	Mme DJIDONOU Akpéné	Magistrat
10	Criminologie	M. MISSITE Komlan Aworou	Magistrat
11	Greffes	M. NIANG	Formateur camerounais
12	Technique et stratégie d'animation	M. WOINTOH	Formateur camerounais
13	Ethique et déontologie	M. CURIE Vincent	Formateur français

14	Maintien d'ordre	Colonel FIAWOFIA	Gendarme
CORPS DES SURVEILLANTS			
1	Sciences pénitentiaires	Mme Arlette YAITAN FIGAREDE	Juriste
2	Droit de l'homme en milieu carcéral	HCDH-TOGO	HCDH-TOGO
3	Communication organisationnelle	M. LOWA Tabanatang	Expert-consultant en communication
4	Droit pénal et procédure pénale	M. AKOUSSAN Mynyanu	Chargé de cours à l'Université
5	Psychologie	M. AYELOU Bakowé	Psychologue
6	Ethique et déontologie	M. DEME Ibrahima	
7	Maintien d'ordre	Colonel FIAWOFIA	Gendarme

## Chapitre IV : LES METHODES PEDAGOGIQUES

La période d'études au CFPJ est axée d'une manière générale sur les acquisitions suivantes :

- compétences fondamentales dans toutes les fonctions du magistrat, du greffier et du secrétaire de parquet ;
- techniques professionnelles fondamentales communes aux différentes fonctions ;
- techniques professionnelles spécifiques à chaque fonction ;
- éléments de l'environnement judiciaire dont la connaissance est nécessaire à l'exercice des fonctions des différentes professions de justice formées au centre.

La durée de la formation initiale des élèves magistrats et des élèves greffiers et secrétaires de parquet est de vingt-quatre (24) mois, découpée comme suit :

- dix-huit (18) mois de cours théoriques,
- six (06) mois de stage pratique dans les juridictions et auprès des auxiliaires de justice.

**Tableau n°16 : Découpage de la scolarité des élèves magistrats, élèves greffiers et secrétaires de parquet**

ETAPE	PERIODE
<b>1ère ANNEE</b>	
Formation théorique	2 semestres
Evaluation 1er semestre	tous les 2 mois dans chaque matière
Evaluation 2ème semestre	tous les 2 mois dans chaque matière
Examen de fin de 1ère année	1 semaine
<b>2ème ANNEE</b>	
Formation théorique	1 trimestre
Evaluation du trimestre	au moins une fois dans chaque matière
Formation pratique : stage	6 mois
Congé de fin de stage	2 semaines
Dépôt des rapports de stage	1 jour
Soutenance	2 jours
Examen de sortie	2 jours
Délibérations	1 jour
Proclamation des résultats	1 jour
Remise de diplômes	3 mois après la proclamation des résultats

**Tableau n°17 : Découpage de la scolarité des élèves surveillants de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion**

ETAPE	PERIODE
Formation pratique	4 mois
Formation théorique	3 mois

## Section I : Les cours théoriques

### I- Département des magistrats

#### A- Les objectifs généraux de la scolarité des élèves magistrats

Etant une école de formation professionnelle, le centre a pour vocation de préparer au métier de magistrat, après un cursus de formation supérieure ou l'acquisition d'une expérience professionnelle initiale.

A cet effet, le plan de formation initiale des magistrats, a pour objectif général de former les élèves magistrats dans les différentes fonctions de la magistrature, par l'acquisition des compétences fondamentales permettant une prise de décision conforme à la loi et adaptée à son contexte, respectueuse de l'individu et des règles éthiques et déontologiques, tenant compte de l'environnement institutionnel national et international.

Les fonctions de base auxquelles le CFPJ prépare en formation initiale les élèves magistrats sont :

- Juge du siège civil
- Juge du siège pénal
- Juge d'instruction
- Magistrat du Parquet

En outre, les matières de spécialisation suivantes sont enseignées :

- Juge du travail
- Juge aux affaires matrimoniales
- Juge administratif
- Juge des enfants
- Juge du commerce

A cette formation aux fonctions de base et de spécialisation, les élèves reçoivent une formation dans les matières liées à l'environnement judiciaire suivantes:

- Style et rédaction judiciaire
- Rédaction administrative
- Anglais
- Informatique

#### **B- Les objectifs spécifiques de la scolarité des élèves magistrats : les savoir-faire et savoir-être**

Les compétences fondamentales suivantes du magistrat doivent être déclinées dans les neuf (9) fonctions de base:

- identification, appropriation et mise en œuvre des règles déontologiques ;
- analyse et synthèse d'une situation ou d'un dossier ;
- adaptabilité aux circonstances liées à l'exercice des fonctions;
- adoption d'une position d'autorité, de sagesse, d'humilité adaptée aux circonstances ;
- capacité à l'écoute, à la relation et à l'échange ;
- préparation et conduite d'une audience ou d'un entretien judiciaire dans le respect des principes directeurs du procès ;
- capacité à susciter un accord et à concilier ;
- prise d'une décision pertinente, claire et précise fondée en droit et en fait, adaptée au contexte;
- motivation, formalisation et explication d'une décision ;
- capacité à prendre en compte l'environnement institutionnel national et international ;
- capacité à travailler en collégialité;
- capacité à diriger, organiser, gérer et innover.

## **II - Département des greffiers et secrétaires de parquet**

### **A- Les objectifs généraux de la scolarité des greffiers et secrétaires de parquet**

Le plan de formation initiale des élèves greffiers et secrétaires de parquet, a pour objectif général de former ces élèves dans les différentes fonctions de greffe et secrétariat de parquet, par l'acquisition des compétences fondamentales permettant la mise en forme des décisions, la gestion des greffes et secrétariats par une prise en charge des justiciables, respectueuse de l'individu et des règles éthiques et déontologiques, tenant compte de l'environnement institutionnel national et international.

Les fonctions de base auxquelles le CFPJ prépare en formation initiale les élèves greffiers et secrétaires de parquet sont fondées sur la technicité des tâches du greffe et du secrétariat de parquet. Ainsi, le dispositif pédagogique est composé des matières fondamentales suivantes :

- Greffier du siège civil
- Greffier du siège pénal
- Greffier d'instruction
- Greffier du parquet

En outre, les matières de spécialisation suivantes sont enseignées :

- Pratique des greffes et du parquet
- RCCM et injonction de payer
- Greffier des juridictions spécialisées.

Ces matières fondamentales et de spécialisation sont complétées par des matières liées à l'environnement judiciaire ci-après:

- Mise en forme des décisions et aide à la rédaction
- Rédaction administrative
- Bureautique et dactylographie
- Anglais.



## **B - Les objectifs spécifiques de la scolarité des greffiers et secrétaires de parquet: le savoir - faire et le savoir - être**

Les compétences fondamentales suivantes des greffiers et secrétaires de parquet sont déclinées dans les sept (07) fonctions de base :

- accueil et orientation des justiciables ;
- identification, appropriation et mise en œuvre des règles déontologiques;
- analyse et synthèse d'une situation ou d'un dossier;
- adaptabilité aux circonstances liées à l'exercice des fonctions ;
- adoption d'une position d'autorité, de sagesse, d'humilité adaptée aux circonstances;
- capacité à l'écoute, à la relation et à l'échange;
- préparation d'une audience ou d'un entretien judiciaire dans le respect des principes directeurs du procès;
- capacité à prendre en compte l'environnement institutionnel national et international;
- capacité à travailler en collégialité;
- capacité à diriger, organiser, gérer et innover ;
- assistance du juge, mise en forme et explication des décisions;
- gestion des dossiers et des archives.

## **III-Département du personnel de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion**

### **A- Les objectifs généraux de la scolarité des élèves surveillants de l'administration pénitentiaire et réinsertion**

Le plan de la formation initiale des élèves surveillants de l'administration pénitentiaire et réinsertion a pour objectif général de leur permettre d'acquérir les compétences fondamentales permettant la gestion des prisons respectueuse de l'individu et des règles éthiques et

déontologiques, l'encadrement des détenus et leur prise en charge en tenant compte de l'environnement institutionnel national et international.

Ainsi, les fonctions de base auxquelles le CFPJ les prépare sont fondées sur la technicité des tâches de surveillance des établissements pénitentiaires notamment la surveillance intérieure et extérieure des prisons et autres lieux de détention relevant du ministère de la justice, le transfèrement des prisonniers et autres détenus, l'appui aux institutions chargées de l'exécution des peines et la participation à la réinsertion des prisonniers et autres détenus, la sécurisation des détenus, des personnels de l'administration pénitentiaire et des visiteurs.

Pour ce faire, tous les élèves recrutés dans ce département, suivent une formation professionnelle initiale comportant une partie pratique dispensée au Centre national d'instruction des forces armées togolaises pour acquérir des aptitudes physiques, psychologiques et sécuritaires et une partie théorique pour acquérir les aptitudes intellectuelles et techniques. Cette formation professionnelle initiale ne peut être inférieure à cinq (05) mois.

Le programme pédagogique varie suivant les différents corps et se compose des matières suivantes :

#### **1. Corps des surveillants-en-chef**

- Sciences pénitentiaires
- Droits de l'homme en milieu carcéral
- Communication organisationnelle
- Sociologie
- Droit pénal et procédure pénale
- Rédaction administrative
- Management
- Psychologie
- Droit administratif
- Criminologie
- Greffe

- Technique et stratégie d'animation
- Ethique et déontologie
- Maintien d'ordre

## 2. Corps des surveillants en chef-adjoints

- Sciences pénitentiaires
- Droits de l'homme en milieu carcéral
- Communication organisationnelle
- Sociologie
- Droit pénal et procédure pénale
- Rédaction administrative
- Management
- Psychologie
- Droit administratif
- Criminologie
- Greffe
- Technique et stratégie d'animation
- Ethique et déontologie
- Maintien d'ordre

## 3. Corps des surveillants

- Sciences pénitentiaires
- Droits de l'homme en milieu carcéral
- Communication organisationnelle
- Droit pénal et procédure pénale
- Psychologie
- Ethique et déontologie
- Maintien d'ordre

### **B - Les objectifs spécifiques de la scolarité des élèves surveillants de l'administration pénitentiaire et réinsertion: le savoir - faire et le savoir - être**

Les compétences fondamentales suivantes des élèves surveillants de

l'administration pénitentiaire et réinsertion sont déclinées dans les trois (03) corps en fonction de leurs différentes attributions ci-après:

#### 1. Corps des surveillants-en-chef

- participation à l'élaboration de la politique définie pour la prise en charge des personnes faisant l'objet d'une mesure privative de liberté ou restrictive de liberté;
- coordination de la mise en œuvre de cette politique dans le cadre de l'exécution des décisions et sentences pénales et du maintien de la sécurité générale des établissements pénitentiaires;
- commandement des membres du corps d'encadrement et d'exécution;
- chef de détention ou responsable d'un service dans les établissements pénitentiaires;
- chef ou adjoint au chef d'établissement pénitentiaire.

#### 2. Corps des surveillants-en-chef adjoints

- encadrement des agents du corps des surveillants de l'administration pénitentiaire dont ils coordonnent et dirigent l'action ;
- fonctions relevant des services du greffe au sein des établissements auxquels ils sont affectés.

Ils sont chargés de l'exécution de ces missions sous l'autorité directe des surveillants-en-chef.

#### 3. Corps des surveillants

- surveillance intérieure et extérieure des prisons et autres lieux de détention relevant du ministère de la justice,
- transfèrement des prisonniers et autres détenus,
- appui aux institutions chargées de l'exécution des peines,
- participation à la réinsertion des prisonniers et autres détenus,
- sécurisation de la prison, des détenus, du personnel pénitentiaire et des visiteurs.

Ils sont chargés de l'exécution de ces missions sous l'autorité directe des surveillants-en- chef adjoint.

## Section II : Les stages

Les stages ont une importance primordiale dans le processus de formation des élèves magistrats, greffiers et secrétaires de parquet.

Ils interviennent après dix – huit (18) mois de cours théoriques et se déroulent durant six (06) mois dans les structures suivantes:

- tribunal de première Instance de Lomé ;
- tribunal pour enfants;
- tribunal du travail;
- tribunaux de l'intérieur;
- cabinets d'avocats;
- études d'huissiers et de notaires;
- services d'enquête;
- les établissements pénitentiaires.

### I- Département des magistrats

Le déroulement du stage des élèves magistrats est programmé de façon chronologique, dans le tableau ci-dessous :

**Tableau n° 18 : Programmation du stage des élèves magistrats**

EVENEMENTS	DUREE
Prestation de serment	1 jour
Stage TPI Lomé et stage pénitentiaire	11 semaines
Stage juridictions spécialisées (tribunal du travail, tribunal pour enfants)	1 mois

Stage dans les juridictions de l'intérieur	26 jours
Stage dans les services d'enquêtes	12 jours
Stage avocats, huissiers, notaires	26 jours
Congés	15 jours
Dépôt des rapports de stage	1 jour
Soutenance	2 jours

Le choix des juridictions de l'intérieur dans lesquelles se déroule le stage, est fait par les élèves magistrats, à l'issue des propositions faites par le centre.

### II- Département des greffiers et secrétaires de parquet

Le déroulement du stage des élèves greffiers et secrétaires de parquet est programmé de façon chronologique, dans le tableau ci-dessous :

**Tableau n° 19 : Programmation du stage des élèves greffiers et secrétaires de parquet**

EVENEMENTS	DUREE
Prestation de serment	1 jour
Stage TPI Lomé et stage pénitentiaire	11 semaines
Stage juridictions spécialisées (Tribunal du travail, tribunal pour enfants)	1 mois
Stage dans les juridictions de l'intérieur	26 jours
Stage dans les services d'enquêtes	5 jours
Stage dans les études d'huissiers de justice	12 jours
Congés	15 jours
Dépôt des rapports de stage	1 jour
Soutenance	2 jours

Le choix des juridictions de l'intérieur dans lesquelles se déroule le stage, est fait par les élèves greffiers et secrétaires de parquet, à l'issue des propositions faites par le centre.

### Section III: Autres outils pédagogiques

Le centre de formation des professions de justice privilégie la formation pratique sur l'approche purement académique. Les enseignants, essentiellement composés de praticiens, sont chargés de transmettre les techniques et les expériences professionnelles par une parfaite conceptualisation de la pratique des métiers, étayées par des applications théoriques et pratiques.

Ainsi, la méthodologie pédagogique est fondée aussi bien sur l'approche magistrale, que sur l'approche participative, mettant l'élève en situation par le biais des simulations, des travaux dirigés, des sorties pédagogiques, des conférences-débats et des évaluations.

#### I- Les simulations

Les simulations d'audiences sont faites dans chaque fonction enseignée. Des exercices de simulations organisés durant la période d'études, permettent aux élèves à travers des jeux de rôles, de vérifier leur capacité à mettre en œuvre les techniques professionnelles acquises. Ces exercices sont réalisés à partir de dossiers réels et font l'objet d'une analyse critique. Les exercices sont effectués sous la conduite de l'intervenant en charge du module enseigné.

#### II- Les travaux dirigés

Les travaux dirigés portent sur des cas pratiques, fictifs ou réels et sont effectués pendant les cours théoriques. Ils permettent aux élèves de mettre en œuvre les techniques professionnelles acquises au centre durant la période d'études, sous le contrôle des membres du corps enseignant.

#### III- Les sorties pédagogiques

Les sorties pédagogiques permettent aux élèves d'assister aux

audiences dans les juridictions afin de suivre le déroulement et le rituel des audiences en complément des simulations. Elles ont pour but de mettre en œuvre les techniques spécifiques acquises, afin de permettre aux élèves d'acquérir progressivement, sous le contrôle d'un professionnel expérimenté, les techniques de tenue d'audiences.

#### IV- Les conférences - débats

Les conférences suivies de débats sont programmées pour apporter un éclairage complémentaire à l'appui des modules dispensés par l'équipe pédagogique du CFPJ. Elles sont axées sur une question d'actualité ou sur un aspect du programme pédagogique.

Les débats permettent aux élèves de confronter leurs analyses avec l'aide des membres du corps enseignant du Centre. Ils favorisent l'émergence d'une culture de l'écoute et du dialogue de même que l'approfondissement des connaissances juridiques.

#### V - Les évaluations

Elles sont faites tous les deux (02) mois dans chaque module enseigné en 1ère année. Au cours de la 2ème année, au moins une évaluation est faite dans chaque matière dispensée, pendant le 1er trimestre avant le stage pratique.

Elles permettent aux enseignants de procéder à une vérification des connaissances acquises par les élèves, à l'issue des cours théoriques, des simulations, des travaux dirigés et des sorties pédagogiques.

Des examens de sortie sont organisés pour sanctionner la fin de la formation des élèves, chaque année.

### Section IV : Autres activités pédagogiques

Le centre a offert son cadre pour l'organisation des activités pédagogiques par certaines institutions.

Les salles de cours ont été mises à la disposition des institutions ci-après, pour organiser des formations :

- le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) et le Bureau International des Droits des Enfants (IBCR), pour l'atelier d'élaboration de la trousse de formation des magistrats aux droits et protection des enfants, du 19 au 22 janvier 2016;



- la société civile professionnelle Aquereburu et Partners, pour un atelier d’initiation des avocats au nouveau code pénal 12 février 2016,
- la direction générale de la protection de l’enfance du ministère de l’action sociale, de la promotion de la femme et de l’alphabétisation, du 18 au 22 avril 2016 et 09 au 13 mai 2016 ;
- le Bureau International des Droits des Enfants (IBCR) pour la formation des formateurs de l’Ecole Nationale de Formation Sociale (ENFS) du 11 au 22 juillet 2016 ;
- la direction générale de la protection de l’enfance du ministère de l’action sociale, de la promotion de la femme et de l’alphabétisation, du 06 au 07 octobre 2016 ;
- la direction générale de la protection de l’enfance du ministère de l’action sociale, de la promotion de la femme et de l’alphabétisation, du 08 au 17 novembre 2016.

## TITRE IV - DEFIS ET PERSPECTIVES

Le centre doit relever certains défis pour mieux assurer sa mission de formation initiale et continue des acteurs judiciaires (chapitre 1). Pour cela, il doit nourrir des ambitions à la hauteur des attentes liées à la modernisation de la justice (chapitre 2).

### Chapitre I : LES DEFIS DU CENTRE

Les défis que le CFPJ doit relever, sont d’ordre structurel, infrastructurel, sécuritaire, matériel et pédagogique.

#### Section I : Les défis structurels

##### I- La mise en place des organes

L’absence du conseil d’administration prévu par les textes, ne facilite pas le fonctionnement normal du centre.

Le processus de mise en place de cet important organe suit son cours et doit se poursuivre et être complété par la nomination par décret de son président.

En effet, en 2013, les représentants des enseignants et en 2014, ceux des notaires, des huissiers de justice, du président du conseil supérieur de la magistrature devant siéger dans le conseil d’administration, ont été désignés.

En 2016, le représentant du personnel administratif et technique du centre et ceux des autres membres, à savoir les représentants des greffiers, des commissaires-priseurs, des officiers de police judiciaire, du personnel de l’administration pénitentiaire et de la réinsertion, ont été également désignés.

Il ne reste que la nomination du président pour rendre opérationnel le conseil d’administration.

##### II- Le renforcement du personnel

Les personnels de direction, administratif, technique et d’appui du centre, sont insuffisants et instables.

En effet, l’absence des postes de directeur de la formation continue des différents départements, rend difficile la planification et le suivi des activités pédagogiques tant au niveau de la formation initiale que continue. Le recrutement des élèves dans les autres départements à savoir ceux des notaires, des huissiers de justice, des commissaires-priseurs, du personnel de l’administration pénitentiaire et de la réinsertion et des officiers de police judiciaire, est en partie tributaire du renforcement du personnel de direction, pour rendre opérationnelle, la formation initiale dans ces départements.

En outre, la densité des attributions actuelles du directeur des études et stages, ne lui permet pas de gérer seul, la formation initiale et continue au niveau des sept (07) départements créés.

De plus, le profit de l'actuel directeur des études et stages, qui ne correspond pas à celui prévu à l'article 15 de la loi n° 2009-024 du 30 octobre 2009, portant création du centre, d'une part, et le fait que le titulaire de ce poste soit uniquement un enseignant sans expériences pratiques dans le domaine judiciaire, d'autre part, constituent un handicap dans l'organisation et la planification des formations continues destinées aux acteurs judiciaires.

Il s'avère donc nécessaire de renforcer le personnel et de décharger le directeur des études et des stages de la formation continue, puis de nommer progressivement en fonction des besoins et des moyens, des praticiens aux postes de directeur de formation continue dans les différents départements ouverts au centre.

En attendant ces nominations à long terme, il urge à court terme que trois (03) directeurs de formation continue soient nommés. Il s'agit du:

- Directeur de la formation continue des magistrats, des greffiers et secrétaires de parquet, (magistrat),
- Directeur de la formation continue des notaires, des huissiers de justice et des commissaires-priseurs, (notaires ou huissiers de justice),
- Directeur de la formation continue du personnel de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion et des officiers de police judiciaire, (magistrat ou juriste).

Il serait souhaitable que la nomination de ces directeurs intervienne en 2017.

Par ailleurs, depuis l'ouverture du centre, le volet documentation et recherche prévu à l'article 6 du décret n° 2011-119/PR du 06 juillet 2011, est en léthargie, faute de personnel d'encadrement.

Ce responsable est nécessaire pour pouvoir coordonner, sous l'autorité du directeur général, les activités liées à la documentation, à la gestion du centre d'information et de recherche, à la publication et à la diffusion des recueils et documents pédagogiques, l'organisation des recherches,

publications scientifiques, revues et toutes manifestations d'intérêt scientifique ou professionnel liés aux métiers du droit et de la justice.

Il convient donc de nommer à cet effet en 2017, un directeur de la coopération internationale et de la recherche.

De plus, le centre ne dispose pas d'un agent comptable nommé par le ministre de l'économie et des finances, comme le prévoient ses textes de base. Ainsi, le comptable intérimaire cumule ses fonctions avec celles qu'il assume à la chancellerie et n'est pas stable au centre.

Il ne dispose pas non plus, de bibliothécaire ou d'archiviste pour la gestion du centre d'information et de recherche.

Enfin, le nombre très limité du personnel administratif, ne permet pas la création de certains services nécessaires au bon fonctionnement du centre.

Par conséquent, il faut également renforcer ce personnel et nommer un agent comptable.

## Section II : Les défis infrastructurels et sécuritaires

### I- La construction des bâtiments pédagogiques et techniques restants

Le plan du centre prévoit cinq (5) bâtiments à construire. Actuellement seuls deux (2) bâtiments ont été construits. Il reste deux (2) blocs pédagogiques, un (1) local technique (pour assurer l'autonomisation d'énergie du centre) et une paillote permettant aux élèves de réviser leurs cours.

Le manque de salles de cours pour accueillir de nouvelles promotions est l'une des raisons pour lesquelles le CFPJ n'organise pas chaque année, le concours de recrutement de nouveaux élèves.

La formation initiale dans les autres départements au siège du centre ne pourra être possible que, lorsque, ces bâtiments pédagogiques seront

construits. En effet, l'insuffisance des salles de cours ne permet pas l'ouverture d'autres départements pour la formation.

Par ailleurs, le CFPJ ne dispose pas de salle capable d'accueillir de grandes manifestations comme la remise de diplômes ou une conférence regroupant les élèves de tous les départements. Or, pour un centre de formation, c'est un élément important. Ainsi, les plans des deux bâtiments pédagogiques restants, doivent être actualisés, pour augmenter leurs capacités d'accueil et envisager des constructions en hauteur. Les contraintes liées à l'étroitesse du site, obligent à faire ces réajustements.

## **II- La construction de la clôture du CFPJ**

La position géographique du centre situé sur le site du campus universitaire, l'expose à toutes les situations de perturbation, de vols et de vandalisme, parce qu'il n'est pas clôturé.

Le budget 2016 a prévu la construction de cette clôture. Cependant il y a eu un retard dans le démarrage des travaux

La procédure de passation du marché visant la construction de cette clôture, suit son cours. Le marché est attribué au groupe Zénith S.A.R.L. et le contrôle des travaux sera assuré par le cabinet AUA.

## **Section III : Les défis matériels**

### **I- L'augmentation du budget de fonctionnement**

Le budget de fonctionnement du centre, constitué essentiellement des subventions de l'Etat et celles des partenaires, bien qu'étant en sensible augmentation, n'est pas encore à la hauteur de la mission qui lui est confiée. Un budget conséquent à la mesure des missions, objectifs et ambitions assignés au CFPJ, serait la condition sine qua non pour son fonctionnement adéquat.

A cet égard, l'Etat doit contribuer significativement par des subventions conséquentes pour l'asseoir.

## **II- L'acquisition du matériel roulant**

La direction est dotée de trois véhicules comme le prévoit le décret portant organisation et fonctionnement du CFPJ, en son article 35.

Le défis à relever en la matière, reste l'acquisition de bus de transport des élèves pour l'organisation des sorties pédagogiques nationales et internationales.

En effet, le programme de formation prévoit des visites dans les juridictions, et les institutions de formation. Les élèves doivent également assister à certaines audiences judiciaires, en tenant compte de leur importance.

## **Section IV: Les défis pédagogiques**

Actuellement, deux défis majeurs sont à relever.

### **I- Report prolongé des dates d'écrit du concours de recrutement des élèves magistrats**

Il n'existe pas d'élèves en formation initiale au CFPJ. La priorité actuelle du centre est de pouvoir procéder à l'organisation des concours de recrutement des nouveaux élèves magistrats, greffiers et secrétaires de parquet au titre de l'année 2017, afin de continuer sa mission en matière de formation initiale pour satisfaire les besoins des juridictions.

Le concours de recrutement des élèves magistrats ouvert le 09 septembre 2014 et dont les dates d'écrit prévues pour les 18 et 19 décembre 2014, ont été reportées le vendredi 12 décembre 2014.

A ce jour, les nouvelles dates d'écrit de ce concours ne sont pas encore fixées, paralysant ainsi, les activités de formation initiale des acteurs judiciaires confiées au centre, l'un des acquis majeurs du PNMJ.

La longue suspension de ce concours risque par ailleurs d'entraîner pour beaucoup de candidats, des problèmes liés aux conditions d'accès, notamment l'âge requis (au plus 35 ans à la date du concours), alors qu'ils remplissaient ces conditions avant de déposer leurs dossiers de candidature.

Certains candidats ne cessent d'interpeller la direction sur la suite réservée à ce concours reporté depuis plus de deux ans.

## II- La non effectivité de la formation dans certains départements

Le centre assure la formation initiale et continue dans sept (7) départements à savoir les départements des :

- magistrats,
- greffiers et secrétaires de parquet,
- notaires,
- huissiers de justice,
- commissaires-priseurs,
- personnels de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion et,
- officiers de police judiciaire.

Depuis son ouverture, le centre n'a formé que deux promotions de magistrats, une promotion de greffiers et secrétaires de parquet et une promotion de surveillants de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion, dans le cadre de la formation initiale.

Malgré l'existence des besoins, aucune promotion n'a été formée dans les départements des notaires, des huissiers de justice, des commissaires-priseurs et des officiers de police judiciaire.

L'insuffisance des infrastructures, du personnel et des moyens financiers restent des défis à relever pour débiter la formation initiale dans ces différentes filières et renforcer le recyclage des acteurs judiciaires.

En effet, au niveau de la formation continue, depuis le démarrage des activités du centre, elle se fait régulièrement dans le département des magistrats et celui des greffiers et secrétaires de parquet, mais rarement dans les autres départements.

Le programme triennal de formation continue 2015-2017 adopté par

le centre, document de référence en la matière, qui contient trente-six (36) thèmes répartis en cinquante - six (56) sessions de formation et qui cible tous les acteurs judiciaires, ne pourra être mis en œuvre entièrement dans la période prévue avec les moyens dont dispose le centre actuellement.

Ainsi, face aux multiples attributions du centre, le personnel d'encadrement, technique et d'appui dont il dispose, reste insuffisant par rapport au nombre de ce personnel dans les autres écoles et instituts de formation similaires de la sous-région, qui ont des filières de formation inférieures à celles du CFPJ. Cet écart est évident surtout au niveau du nombre de magistrats assurant l'encadrement dans ces écoles et instituts de formation judiciaire.

A titre d'illustration, à l'institut national de formation judiciaire (INFJ) d'Abidjan, qui comporte quatre (04) écoles, sur les douze (12) responsables, il y a trois (03) magistrats (le directeur général, le directeur général adjoint, le directeur de l'école de la magistrature).

Au centre de formation judiciaire (CFJ) de Dakar qui forme dans trois (03) sections, sur six (06) responsables d'encadrement, il y a 3 magistrats (directeur général, le directeur général adjoint et le coordonnateur des sections).

Le CFPJ qui forme dans sept (07) départements, ne dispose que de trois membres de la direction dont un seul magistrat (directrice générale).

Par conséquent, le personnel d'encadrement et de direction doit être renforcé d'urgence pour faire face à la formation initiale et continue dans ces départements.

En outre le programme de formation continue sera actualisé en 2017 par l'élaboration d'un nouveau programme triennal de formation continue 2018-2020. Il prendra en compte les thèmes non abordés et de nouvelles thématiques.

Par ailleurs, les référentiels des formations initiales dans les départements des notaires, des huissiers de justice, des commissaires-priseurs, des officiers de police judiciaire, doivent être élaborés en vue du démarrage



de la formation initiale dans lesdits départements.

En outre, les salles de cours au nombre de quatre seulement, dont dispose actuellement le centre, ne permettent pas d'assurer simultanément la formation initiale et la formation continue au niveau de tous les départements.

Enfin, la subvention actuellement allouée au CFPJ, ne peut pas permettre conjointement la prise en charge du fonctionnement des sept (7) départements et encore moins, dégager un budget d'investissement pour la construction des infrastructures nécessaires. Quatre bâtiments restent à construire à savoir deux bâtiments pédagogiques, un bâtiment technique et un espace de rencontre pour les enseignants, élèves et participants aux diverses formations continues.

Des dispositions doivent être prises pour trouver des solutions à ces problèmes.

Ces problèmes imposent au centre de relever tous ces défis et d'avoir une vision vers laquelle il doit œuvrer, afin d'atteindre ses objectifs et d'asseoir sa notoriété sur le plan national et international.

## Chapitre II : LES PERSPECTIVES D'AVENIR DU CENTRE

Compte tenu de la réalité opérationnelle et de l'évolution de la société, le CFPJ entend devenir une institution animée par cinq (5) principes:

1. **Faire la différence** : être la référence et apporter un service à la société et aux citoyens en contribuant à la compétence et à la motivation des magistrats et autres membres du personnel judiciaire formé.
2. **Satisfaire les apprenants** : viser la satisfaction maximale et mesurable de l'ensemble des élèves et apprenants.
3. **Apprendre en permanence** : améliorer de façon continue et mesurable les compétences indispensables aux élèves et stimuler

l'apprentissage en continu de l'ensemble des collaborateurs, tant internes qu'externes.

4. **Collaborer** : travailler en synergie avec les autres écoles et institutions d'enseignement supérieur nationales et internationales.
5. **Innovater** : intégrer les méthodes et techniques les plus récentes et nouvelles dans le processus d'apprentissage.

Ainsi, le centre dans son plan d'action, a fixé des objectifs à atteindre à l'horizon 2017 et ce, à travers des moyens d'action et des recommandations.

### Section I : Les objectifs

Le centre entend s'imposer comme:

- la référence et l'unique structure compétente en matière de formation professionnelle des corps de justice relevant de ses attributions (magistrats, greffiers et secrétaires de parquet, notaires, huissiers de justice, commissaires-priseurs, personnels de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion, officiers de police judiciaire);
- la référence dans la sous-région en matière de formation des acteurs de justice.

### Section II: Les moyens d'action

#### I- La visibilité des actions du centre

Le centre se fera connaître à travers:

- la médiatisation de ses actions au plan national et international,
- la participation aux rencontres internationales des institutions de formation œuvrant dans son domaine de compétence,
- la coopération avec les principaux acteurs que sont les universités, les ordres professionnels, les écoles internationales de référence.

## II- Les outils pédagogiques

Le centre se fera reconnaître comme une référence et sera attractif par :

- la pédagogie à travers le professionnalisme des formateurs, la richesse et les nouveautés des cours, les thèmes attractifs et novateurs sur des sujets d'actualité et peu traités;
- l'informatique qui sera au cœur de l'enseignement et de l'image du centre, (cours, site web, catalogues, formation en ligne, etc...);
- la richesse de la documentation (papier et numérique directement ou par des accès aux meilleures bibliothèques);
- une politique de diffusion des savoirs juridiques par le biais de la publication des cours, des thèses, des mémoires, des revues et l'organisation des colloques;
- une politique de formation continue efficiente et cohérente en collaboration avec les ordres professionnels et la société civile;
- les liens et jumelages avec des centres prestigieux internationaux comme : l'Ecole Nationale de la Magistrature (ENM) de France, l'Ecole Régionale Supérieure de Magistrature (ERSUMA), l'Ecole Nationale des Greffes (ENG) de France, le Centre de formation judiciaire (CFJ) du Sénégal, l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) du Bénin, l'Institut national de formation judiciaire (INFJ) de la Côte d'Ivoire, ou nationaux comme l'Université de Lomé (UL), l'Université de Kara (UK), l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) et les centres de recherches.

## Section III: Les recommandations

Elles visent des réformes institutionnelles et le renforcement des moyens humains, matériels et infrastructurels pour relever les différents défis. Ces recommandations interpellent aussi bien le gouvernement, l'assemblée nationale que les organes du CFPJ à savoir le conseil d'administration et le conseil scientifique.

1. **Réflexion dans les meilleurs délais, sur les difficultés liées à l'organisation du concours de recrutement des élèves magistrats et fixer les dates de l'écrit ;**

2. **Adoption des textes d'application notamment l'arrêté fixant les conditions d'admission des élèves étrangers et le protocole d'accord à signer par le MJRIR et le ministère chargé de la justice d'un pays sollicitant une formation au CFPJ.**

3. **Révision en 2017, des textes régissant le centre**

Il s'agit :

- de la loi n°2009-024 du 30 octobre 2009 portant création du centre,
- du décret n° 2011-119/PR du 06 juillet 2011 portant organisation et fonctionnement du centre,
- du règlement intérieur et de ses annexes I et II relatifs à la scolarité des élèves magistrats, greffiers et secrétaires de parquet.

➤ **Au niveau de la loi, revoir les articles suivants :**

- **article 6** : Compléter cet article en instituant les postes suivants:
  - un directeur de la formation continue des magistrats, des greffiers et secrétaires de parquet, (magistrat),
  - un directeur de la formation continue des notaires, des huissiers de justice et des commissaires-priseurs, (notaires ou huissiers de justice),
  - un directeur de la formation continue du personnel de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion et des officiers de police judiciaire, (magistrat ou juriste)
  - un directeur de la coopération internationale et de la recherche (juriste).
- **article 22** : réduire la composition du conseil d'administration de 16 à 11 membres en supprimant le directeur des études et stages, les représentants des élèves, le représentant du

personnel administratif et technique et en ramenant de 2 à 1 les représentants des enseignants ;

- **article 23** : à harmoniser avec l'article 22 ;
- **article 27** : instaurer un quorum pour les délibérations du conseil scientifique ;
- **article 28** : préciser la durée du mandat du président du conseil scientifique ;

➤ **Au niveau du décret, revoir les articles suivants :**

- **article 8** : Compléter avec les chefs de département ;
- **article 11** : Conditions d'accès des nationaux (préciser clairement le diplôme requis pour chaque département et pour chaque profession);
- **article 13**: Modalités de recrutement des nationaux par concours interne ou sur titre (lister les titres requis pour chaque département et pour chaque profession. Exclure le recrutement sur titre pour le département des magistrats);
- **article 36**: Régime indemnitaire du personnel administratif, technique et de service (Il est souhaitable que le régime indemnitaire des chefs de service soit fixé par le conseil d'administration, tout comme ceux des membres de la direction et du conseil d'administration).

➤ **Au niveau des annexes I et II du règlement intérieur, revoir les articles suivants :**

- **article 15** : (annexe I) Revoir la classification des matières enseignées aux élèves magistrats car il n'y a pas de matières de spécialisation au CFPJ mais des matières complémentaires ; et les compléter par :
  - la médecine légale (cours semestriel coefficient 2)
  - le code de la route (cours semestriel coefficient 2)
  - la police (cours trimestriel coefficient 1)
  - la gendarmerie (cours trimestriel coefficient 1)

- **article 15** : (annexe II) Revoir la classification des matières enseignées aux élèves greffiers et secrétaires de parquet car il n'y a pas de matières de spécialisation au CFPJ mais des matières complémentaires ; et les compléter par :
  - Comptabilité matière (cours semestriel, coefficient 2)
- **article 17** : Suppression du tirage au sort des épreuves et prévoir que les épreuves de l'examen de sortie porteront sur toutes les matières enseignées en 2ème année.
- **article 20** : Compléter l'article par un alinéa 3 : A la fin de chaque épreuve, le surveillant, paraphe toutes les pages des copies des élèves.

#### 4. Renforcement en personnels d'appui

Les besoins actuels du centre en personnels d'appui sont :

- un (01) agent comptable,
- deux (02) bibliothécaires,
- deux (02) juristes gestionnaires de projet,
- un (01) archiviste – documentaliste
- un (01) technicien en maintenance informatique,
- deux (02) secrétaires de direction ou assistants de direction,
- deux (02) secrétaires d'administration,
- un (01) vagemestre.

#### 5. Renforcement des infrastructures

- Dotation du centre d'infrastructures par l'octroi d'un budget d'investissement à inscrire dans le budget programme 2017-2019 du ministère,
- Clôture du site du centre,
- Construction des deux bâtiments pédagogiques,
- Construction d'un bâtiment technique.

6. **Dotation du centre de moyens humains et matériels nécessaires pour permettre l'ouverture progressive de la formation initiale dans les départements où elle n'existe pas encore en commençant par celle des notaires et huissiers de justice en 2017-2018 et renforcement de la formation continue dans tous les départements .**
7. **Augmentation de la subvention de l'Etat, en vue de dégager des crédits d'investissement .**
8. **Acquisition de bus pour le transport des élèves .**
9. **Elaboration des référentiels de formation initiale dans les départements des notaires, des huissiers de justice, des commissaires-priseurs et des officiers de police judiciaire .**

## CONCLUSION

Après sept (07) années d'activités, le centre s'installe sur l'échiquier national comme une institution de référence dans le domaine de la formation des professionnels de justice. Il assure sa mission de formation initiale et continue de ces différents acteurs avec les moyens mis à sa disposition par l'Etat et les partenaires techniques et financiers. La formation initiale des avocats ne relève pas de sa compétence. Mais, en matière de formation continue, son intervention s'étend à tous les acteurs intervenant dans le domaine de la justice qui le souhaitent.

Les moyens d'action précisés plus haut et les recommandations faites, ne pourront être mis en œuvre en vue d'atteindre les objectifs assignés au centre, qu'avec des ressources humaines, intellectuelles, logistiques, matérielles, infrastructurelles et financières adéquates.

L'accompagnement de l'Etat à qui incombe la responsabilité de fournir ces moyens et celui des partenaires techniques et financiers sont nécessaires. L'appui de ces partenaires qui a eu lieu durant la période couverte par le présent rapport, mérite d'être salué et pérennisé.

La bonne administration et la modernisation de la justice dépendent en grande partie de la qualité de la formation initiale et le renforcement des capacités des acteurs clés de la justice que le centre a vocation de former.

La politique de modernisation de la justice définie par le département de la justice a démarré entre autres, par l'informatisation des chaînes de la justice (commerciale, civile, pénale, sociale et autres). Dans cette optique, le centre a accordé cette année, une place prépondérante à l'appropriation par les acteurs judiciaires, des technologies de l'information (TIC), en mettant l'accent sur la formation en informatique. Il a aussi accompagné ces acteurs dans la réforme législative en les initiant au nouveau code pénal.

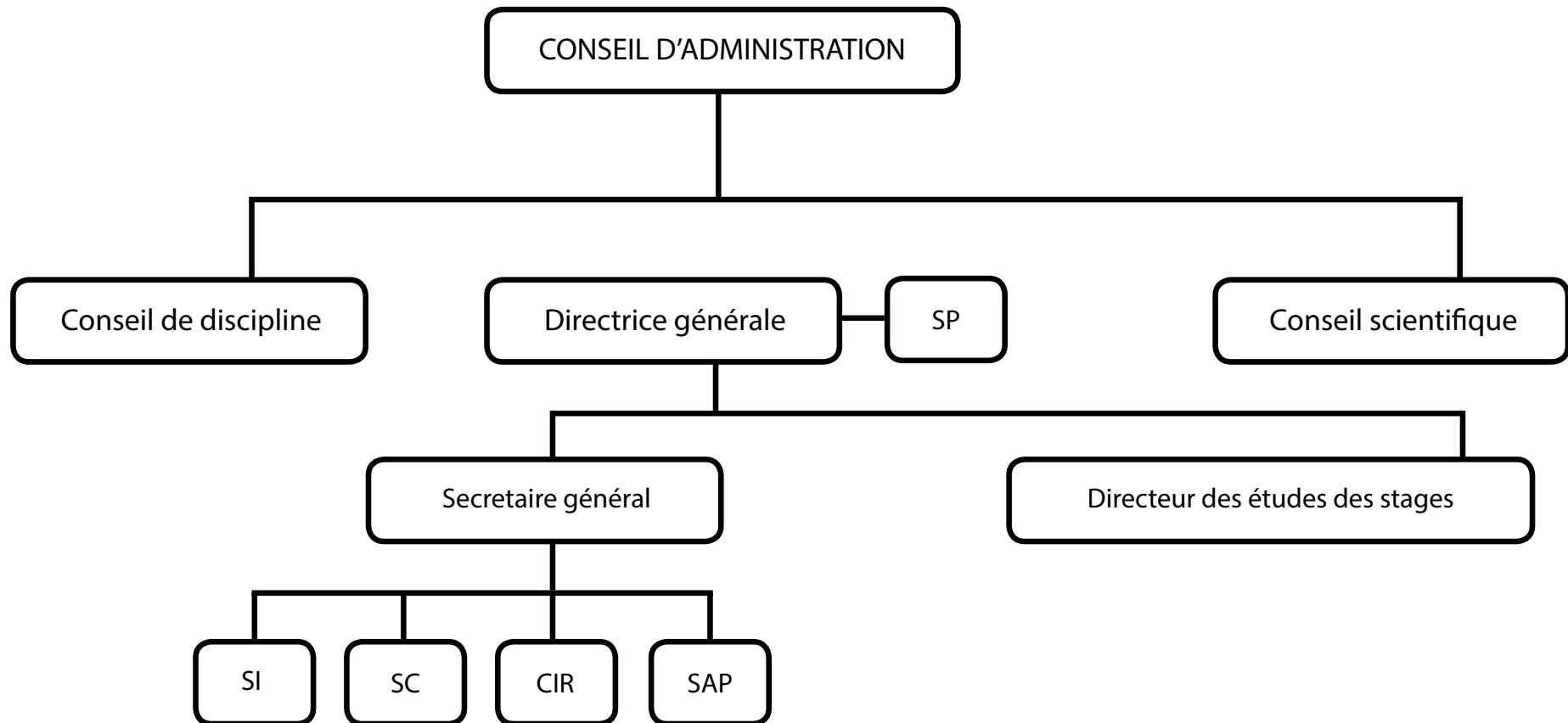
Ce recyclage se poursuivra dans les années à venir, dans le cadre de la mise en œuvre du programme de la formation continue 2015-2017.

L'exécution de ce programme se fera dans la souplesse pour prendre éventuellement en compte d'autres formations liées aux besoins ponctuels.

S'agissant de la formation initiale, aucune activité fondamentale n'a été menée faute de nouvelles promotions d'élèves. Il est nécessaire de réactiver en 2017, l'organisation des différents concours de recrutement dans les départements des magistrats, des greffiers et secrétaires de parquet.

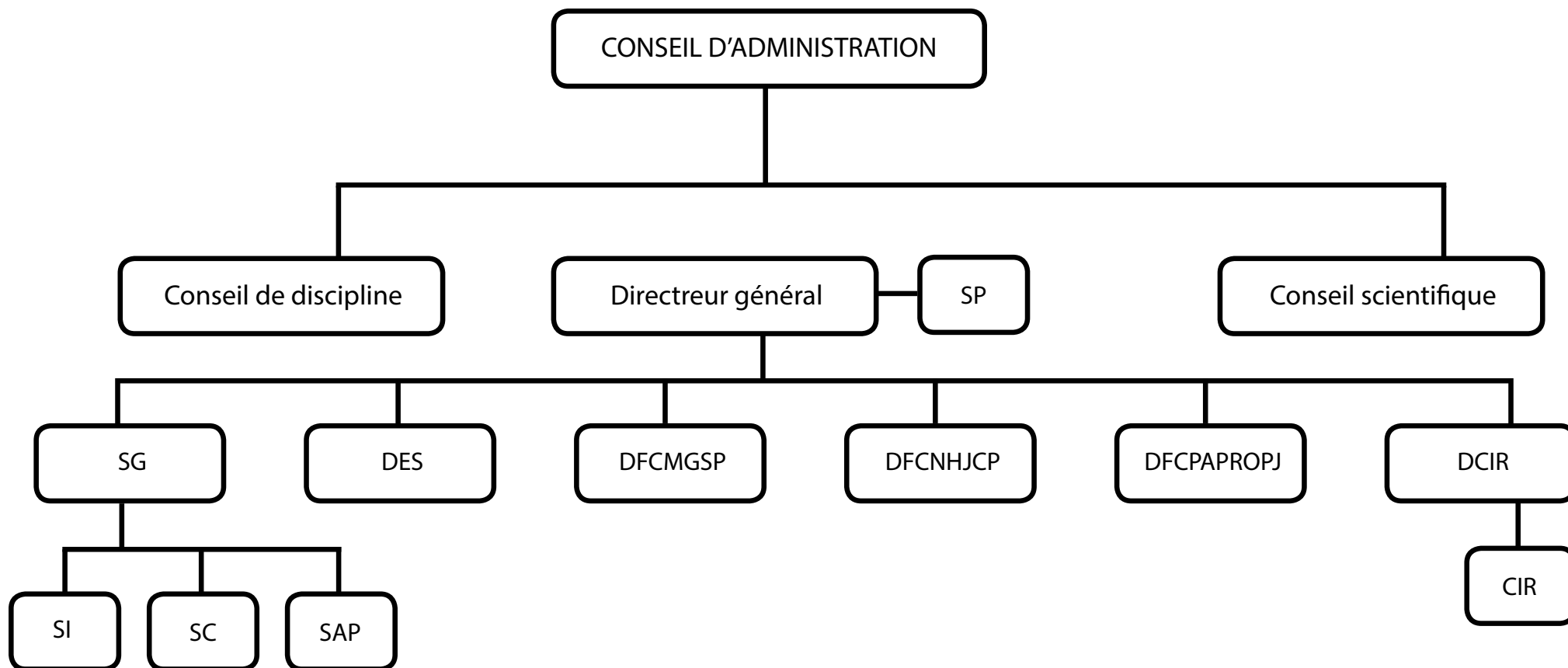


## ANNEXE 1 : ORGANIGRAMME ACTUEL DU CFPJ



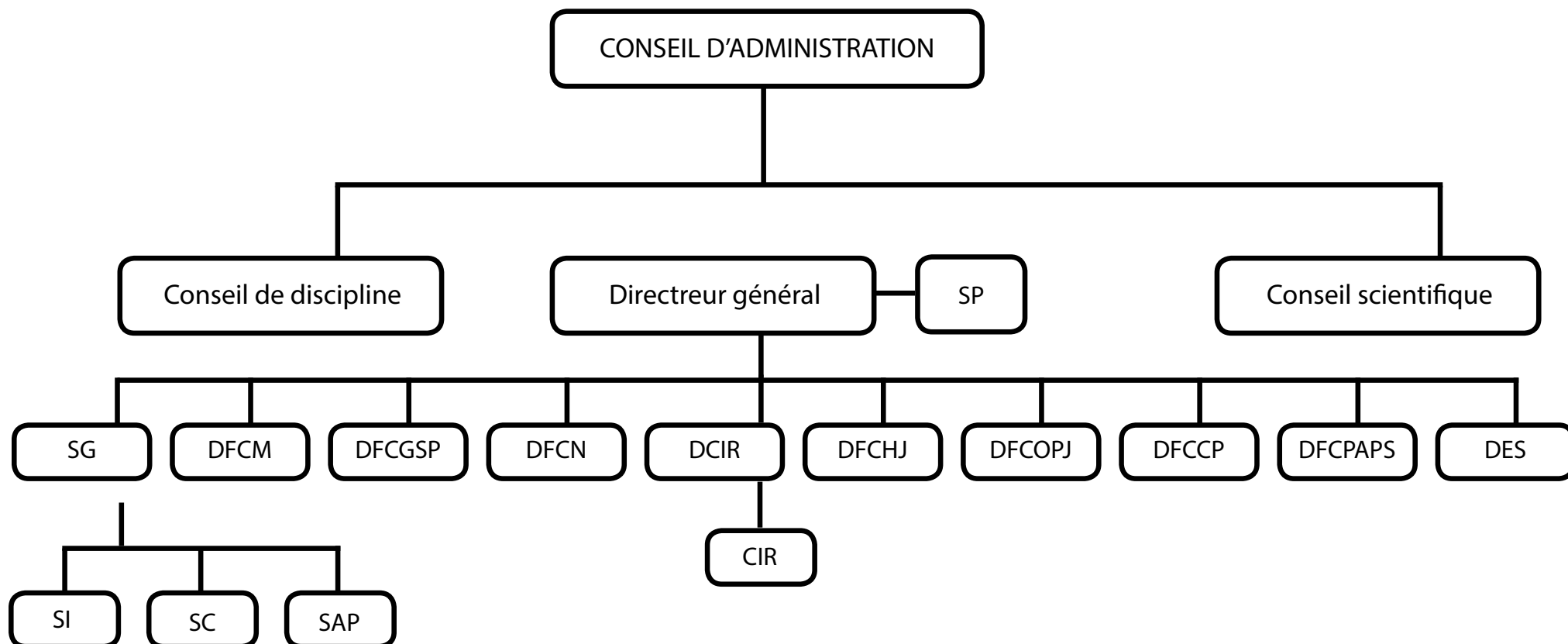
**SI** : Service informatique, **SC** : Service comptabilité, **SP** : Secrétariat particulier, **SAP** : Secrétariat administratif et pédagogique, **CIR** : Centre d'information et de recherche

## ANNEXE 2 : ORGANIGRAMME COURT TERME DU CFPJ



**SG** : Secrétaire général ; **DES** : Directeur des études et des stages ; **SI** : Service informatique ; **SC** : Service comptabilité ; **SP** : Secrétariat particulier ; **SAP** : Secrétariat administratif et pédagogique ; **CIR** : Centre d'Information et de recherche ; **DFCMGSP** : Directeur de la formation continue des magistrats greffiers et secrétaires de parquet ; **DFCNHJCP** : Directeur de la formation continue des notaires, des huissiers de justice et commissaires-priseurs ; **DFCPAPROPJ** : Directeur de la formation continue des personnels de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion et des officiers de police Judiciaire ; **DCIR** : Directeur de la coopération internationale et de la recherche ; **CIR** : Centre d'information et de recherche

### ANNEXE 3 : ORGANIGRAMME MOYEN TERME DU CFPJ



**SG** : Secrétaire général ; **DES** : Directeur des études et des stages ; **DFCM** : Direction formation continue des magistrats ; **DFCGSP** : Direction formation continue des greffiers et secrétaires de parquet ; **DFCN** : Direction formation continue des notaires ; **DFCHJ** : Direction formation continue des huissiers de justice ; **DFCCP** : Direction formation continue des commissaires-priseurs ; **DFCOPJ** : Direction formation continue des officiers de police judiciaire ; **DFCPAPS** : Direction formation continue des personnels de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion ; **DCIR** : Direction de la coopération internationale et de la recherche ; **SI** : Service informatique ; **SC** : Service comptabilité ; **SP** : Secrétariat Particulier ; **SAP** : Secrétariat administratif et pédagogique, **CIR** : Centre d'information et de recherche

## ANNEXE 4 : Programme triennal de la formation continue au CFPJ(2015 – 2017)

Thèmes	Dates	Groupes cibles	Objectifs	Financement
Initiation à l'informatique	Janvier 2015	Enseignants du CFPJ	Maitriser les techniques élémentaires de l'usage des outils informatiques (initiation à l'informatique, à la saisie et traitement de textes, à l'internet, à la recherche juridique sur internet et au Power Point.)	
	Janvier 2015	Greffiers et secrétaires de parquet des T.P.I de 3e classe de la cour d'appel de Kara	Maitriser les techniques élémentaires de l'usage des outils informatiques (initiation à l'informatique, à la saisie et traitement de textes, à l'internet et à l'Excel)	
	Janvier 2015	Greffiers et secrétaires de parquet des T.P.I de 3e classe de la cour d'appel de Lomé	Maitriser les techniques élémentaires de l'usage des outils informatiques (initiation à l'informatique, à la saisie et traitement de textes, à l'internet et à l'Excel)	
Droit de la concurrence et protection des consommateurs	Février 2015	Juges des chambres commerciales de la cour d'appel et du tribunal de Lomé, avocats, greffiers et huissiers de justice	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer leurs capacités en matière commerciale,</li> <li>- Maitriser le droit de la concurrence,</li> <li>- Maitriser les règles applicables en matière de protection des consommateurs.</li> </ul>	The investment Climate facilities for Africa trust (ICF) / PRCTPICA
Initiation à l'informatique	Mars 2015	Magistrats des T.P.I de 2e classe de la cour d'appel de Lomé	Maitriser les techniques élémentaires de l'usage des outils informatiques (initiation à l'informatique, à la saisie et traitement de textes, à l'internet et à la recherche juridique sur internet)	
	Mars 2015	Magistrats des T.P.I de 2e classe de la cour d'appel de Kara	Maitriser les techniques élémentaires de l'usage des outils informatiques (initiation à l'informatique, à la saisie et traitement de textes, à l'internet et à la recherche juridique sur internet)	
Justice pour mineurs	Mars 2015	Juges pour enfants, magistrats du parquet, greffiers, OPJ	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maitriser les instruments nationaux et internationaux de protection des enfants ;</li> <li>- Maitriser la procédure à suivre pour juger les mineurs ;</li> <li>- Maitriser les techniques de prise de décisions du juge des enfants.</li> </ul>	UNICEF



Droit de la concurrence et protection des consommateurs	Mars 2015	Juges, avocats, greffiers et huissiers de justice	-Améliorer leurs capacités en matière commerciale, -Maitriser le droit de la concurrence, -Maitriser les règles applicables en matière de protection des consommateurs.	The investment Climate facilities for Africa trust (ICF) / PRCTPICA
Initiation à l'informatique	Avril 2015	Magistrats des T.P.I de 3e classe de la cour d'appel de Lomé	Maitriser les techniques élémentaires de l'usage des outils informatiques (initiation à l'informatique, à la saisie et traitement de textes, à l'internet et à la recherche juridique sur internet).	
	Avril 2015	Magistrats des T.P.I de 3e classe de la cour d'appel de Kara	Maitriser les techniques élémentaires de l'usage des outils informatiques (initiation à l'informatique, à la saisie et traitement de textes, à l'internet et à la recherche juridique sur internet).	
	Mai 2015	Officiers de police judiciaire	Maitriser les techniques élémentaires de l'usage des outils informatiques (initiation à l'informatique, à la saisie et traitement de textes, à l'internet et à la recherche juridique sur internet).	
	Mai 2015	Personnel de la Chancellerie	Maitriser les techniques élémentaires de l'usage des outils informatiques (initiation à l'informatique, à la saisie et traitement de textes, à l'internet).	
Management des juridictions et établissements pénitentiaires	Juin 2015	Chefs de juridiction et de parquet, Responsables des prisons	- Connaitre les nouvelles techniques de gestion des juridictions et des prisons - Favoriser une gestion administrative efficiente des juridictions et des prisons.	
Techniques de rédaction des actes liés au pourvoi en cassation	Juin 2015	Magistrats, Avocats Greffier en chef	- Connaitre les techniques de rédaction des actes liés au pourvoi en cassation - Echanger sur les difficultés procédurales inhérentes au pourvoi en cassation	
Droits humains en milieu carcéral	Juillet 2015	Parquetiers, juges d'instruction, Régisseurs Surveillants Greffiers agents de santé et suivi des détenus	- Maitriser les normes nationales et internationales des droits de l'homme en milieu carcéral, - Connaitre les droits et devoirs des détenus, - Lutter contre la torture des détenus, - Maitriser les méthodes et techniques de prise en charge et de réinsertion des détenus.	

Déontologie des professions judiciaires	Juillet 2015	Magistrats, Personnel de l'administration pénitentiaire Auxiliaires de justice (Huissiers de justice) Notaires, Greffiers, OPJ, Commissaires-pri-seurs)	Rappeler aux intéressés les différentes règles et devoirs régissant leurs professions et la conduite de ceux qui l'exercent	
Art et justice	Août 2015	Commissaires-priseurs Notaires Magistrats Huissiers de justice	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Posséder les différentes évolutions de l'histoire de l'art en vue de pouvoir le priser</li> <li>- Maitriser les méthodes et techniques d'évaluation des objets d'art dans le règlement d'une succession, une vente aux enchères...</li> </ul>	
Justice et huissiers de justice	Août 2015	Huissiers de justice	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rappeler les différents rôles d'un huissier (audience, signification des actes, délais de procédure, ...)</li> <li>- Maitriser les procédures de saisie des navires, des moulins.</li> </ul>	
VIH, droit et droits humains liés au VIH	Septembre 2015	Magistrats Greffiers OPJ, Avocats Régisseurs, surveillants	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître les différents modes de transmission et de prise en charge,</li> <li>- Connaître les droits des PVVIH,</li> <li>- Eviter les discriminations en milieu judiciaire et carcéral</li> </ul>	
Code de la route	Septembre 2015	Magistrats formés au CFPJ	Maitriser les règles de la circulation routière	
Reconversion ou prise de fonction des greffiers et secrétaires de parquet	octobre 2015	Les greffiers et secrétaires de parquet des TPI, cour d'appel et cour suprême (siège, instruction parquet, tribunaux spécialisés)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maitriser les techniques de mise en forme des décisions et de rédaction des requêtes en 1ere instance,</li> <li>- S'approprier les techniques de mise en forme des décisions et de rédaction des requêtes au tribunal pour enfants</li> <li>- Maitriser les techniques de mise en forme des décisions et de rédaction des requêtes en matière d'instruction</li> <li>- S'approprier les techniques de mise en forme des rapports et des réquisitions en 1ere instance.</li> </ul>	

Management des greffes et secrétariat de parquet	Octobre 2015	Greffiers en chef et Chef secrétariat parquet	Connaitre les nouvelles techniques de gestion des greffes et favoriser une gestion administrative efficiente des greffes	
Contentieux administratifs	Octobre 2015	Magistrats des chambres administratives	- Maitriser les différentes procédures de règlement du contentieux administratif - Echanger sur les difficultés liées à ces procédures	
Innovations du nouveau CTPF	Novembre 2015	Notaires Magistrats Huissiers de justice	- Présenter, expliquer et commenter les principales modifications du nouveau code des personnes et de la famille. - Préciser leurs incidences sur le contentieux judiciaire.	
Justice et Police judiciaire	Novembre 2015	Magistrats OPJ	Evoquer les relations institutionnelles et fonctionnelles tant au cours de la phase d'enquête que dans le cadre de l'exercice de l'action publique (direction, surveillance et contrôle de la police judiciaire ; compétence territoriale ; saisine)	
Médecine légale	Décembre 2015	Magistrats formés au CFPJ	- Maitriser les différentes techniques d'expertise médico-légale, - S'approprier les méthodes d'identification des blessures par armes blanches armes à feu, la mort et les phénomènes cadavériques, les groupes sanguins etc...	
Criminalité transnationale organisée	Décembre 2015	Magistrats Officiers de police judiciaire	- Maitriser la législation nationale et internationale de lutte contre les trafics (drogues, êtres humains, armes, médicaments) ; blanchiment ; piraterie maritime ; terrorisme - S'approprier les procédures d'investigation et de recherche des auteurs - Maitriser les procédures d'extradition et d'entraide judiciaire	
Innovations du code pénal et du CPP	Décembre 2015	Magistrats OPJ, greffiers	- Maitriser la nouvelle législation nationale de lutte contre la criminalité - S'approprier les procédures d'investigation et de recherche des auteurs	
Contentieux du droit des obligations	Décembre 2015	Magistrats	- Maitriser les différentes règles et procédures de règlement du contentieux du droit des obligations - Echanger sur les difficultés liées au règlement de ce contentieux et ses procédures	
Innovations du nouveau code foncier	Janvier 2016	Magistrats Auxiliaires de justice	- Connaitre la nouvelle législation nationale en droit foncier - S'approprier des techniques de règlement des conflits fonciers dans une approche pratique	

Initiation à l'informatique	Janvier 2016	Surveillants, régisseurs et agents de suivi des détenus du ressort de la cour d'appel de Lomé	Maitriser les techniques élémentaires de l'usage des outils informatiques (initiation à l'informatique, à la saisie et traitement de textes, à l'internet et à la recherche juridique sur internet.)	
	Janvier 2016	Surveillants, régisseurs et agents de suivi des détenus du ressort de la cour d'appel de Kara	Maitriser les techniques élémentaires de l'usage des outils informatiques (initiation à l'informatique, à la saisie et traitement de textes, à l'internet et à l'Excel)	
	Février 2016	Officiers de police judiciaire (police)	Maitriser les techniques élémentaires de l'usage des outils informatiques (initiation à l'informatique, à la saisie et traitement de textes, à l'internet et à l'Excel)	
	Février 2016	Officiers de police judiciaire (police)	Maitriser les techniques élémentaires de l'usage des outils informatiques (initiation à l'informatique, à la saisie et traitement de textes, à l'internet et à la recherche juridique sur internet.)	
	Mars 2016	Magistrats du tribunal de 1ère instance de Lomé.	Maitriser les techniques élémentaires de l'usage des outils informatiques (initiation à l'informatique, à la saisie et traitement de textes, à l'internet et à l'Excel)	
	Mars 2016	Magistrats du tribunal de 1ère instance de Lomé.	Maitriser les techniques élémentaires de l'usage des outils informatiques (initiation à l'informatique, à la saisie et traitement de textes, à l'internet et à l'Excel)	
	Avril 2016	Huissiers de justice	Maitriser les techniques élémentaires de l'usage des outils informatiques (initiation à l'informatique, à la saisie et traitement de textes, à l'internet et à l'Excel)	
	Avril 2016	Magistrats de la cour d'appel de Lomé.	Maitriser les techniques élémentaires de l'usage des outils informatiques (initiation à l'informatique, à la saisie et traitement de textes, à l'internet et à la recherche juridique sur internet.)	
	Mai 2016	Magistrats de la cour suprême	Maitriser les techniques élémentaires de l'usage des outils informatiques (initiation à l'informatique, à la saisie et traitement de textes, à l'internet et à la recherche juridique sur internet.)	
	Mai 2016	Secrétaires des juridictions	Maitriser les techniques élémentaires de l'usage des outils informatiques (initiation à l'informatique, à la saisie et traitement de textes, à l'internet et à l'Excel)	



Contentieux du bail à usage professionnel	Juin 2016	Huissiers de justice Magistrats Avocats, greffiers	- Posséder l'acte uniforme portant sur le droit commercial général de l'OHADA - S'approprier des techniques de règlement des conflits nés de l'exécution du bail à usage professionnel.	
Management des juridictions	Juillet 2016	Chefs des juridictions et des parquets	Connaitre les nouvelles techniques de gestion des juridictions et favoriser une gestion administrative efficace des juridictions.	
Justice et médias	Août 2016	Magistrats, Greffiers, Officiers de police judiciaire, huissiers, avocats Journalistes	- Débattre de la qualité de la couverture médiatique des activités judiciaires - Maitriser les normes en matière de protection des droits humains des prévenus et autres parties - Connaitre les différents principaux acteurs judiciaires	
Sécurité informatique et lutte contre la cybercriminalité	Septembre 2016	Magistrats Officiers de police judiciaire	- Maitriser la notion dans sa généralité - Etre capable de qualifier la cybercriminalité, d'identifier les auteurs et les sanctions applicables	
Justice, gouvernance et corruption	Octobre 2016	Magistrat Avocats, greffiers	Maitriser les règles d'une bonne gouvernance (les règles de droit) afin de lutter contre la corruption.	
Techniques financières et boursières	Novembre 2016	Magistrats Notaires Avocats Huissiers de justice	Connaissance des acteurs de la vie financière, entités juridiques et professionnelles de la finance (posséder les notions de valeurs en bourse et connaître les opérations bancaires, d'investissement et de crédit, financières et internationales)	
Contentieux des transports	Décembre 2016	Magistrats	- Maitriser les différentes règles et procédures de règlement du contentieux des transports terrestres, maritime et aérien - Echanger sur les difficultés liées à ces procédures	
Actes d'état civil	Janvier 2017	Magistrats Greffiers Agents d'état civil	- Maitriser les différentes règles et procédures de règlement du contentieux lié aux actes d'état civil - Echanger sur les difficultés liées à ces procédures	
Code de la route	Février 2017	Magistrats	S'approprier les nouvelles règles de la circulation routière	

Grandes tendances de la jurisprudence de la cour suprême	Mars 2017	Magistrats	Connaître les décisions de principe dans le domaine civil, pénal social et administratif	
Règlement des litiges fonciers	Mai 2017	Magistrats Notaires	- Maitriser les différentes règles et procédures de règlement du contentieux foncier - Echanger sur les difficultés liées à ces procédures	
Contentieux bancaires	Juillet 2017	Magistrats	- Maitriser les différentes règles et procédures de règlement du contentieux bancaire - Echanger sur les difficultés liées à ces procédures	
Contentieux des assurances	Septembre 2017	Magistrats	- Maitriser les différentes règles et procédures de règlement du contentieux des assurances - Echanger sur les difficultés liées à ces procédures	
Contentieux de la sécurité sociale	Novembre 2017	Magistrats Greffiers	- Maitriser les différentes règles et procédures de règlement du contentieux de la sécurité sociale - Echanger sur les difficultés liées à ces procédures	
Nouvelle organisation judiciaire	Décembre 2017	Magistrats Huissiers de justice Greffiers	- S'approprier la nouvelle organisation judiciaire - Connaître les innovations	
Application des conventions internationales par le juge	Décembre 2017	Magistrats	- Maitriser les différentes règles et procédures d'invocation des conventions internationales - Echanger sur les difficultés liées à leur application	